

Rapport d'activité



SAVS Gustave Beauvois

18 rue de Varize - 75016 Paris - Tel. 01 40 71 61 22
savsbeauvois@vivre-asso.com



le parcours ensemble

Association Vivre

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1955
www.vivre-asso.com

Sommaire

I. QUI SOMMES-NOUS ?	3
1. L'association d'entraide Vivre en 2018	3
2. ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE DU SAVS GUSTAVE BEAUVOIS	4
3. POPULATION (S) ET ACTIVITES	5
3.1 Le public accueilli	5
3.2 Le dispositif	6
3.3 L'activité	13
II. PERSPECTIVES 2019	33
1. SUIVI DE LA DEMARCHE QUALITE	33
2. ACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE EN LIEN AVEC LE PROJET ASSOCIATIF	41
III. ANALYSE DU RESULTAT	41
1. Charges de personnel	41
Les dépenses du groupe II s'élèvent à 458 869 € et sont supérieures de 1.03 % (+ 4703 €) par rapport au budget exécutoire.	41
1.1 Charges du personnel salarié	41
1.2 Autres charges relatives au groupe II	42
2. Autres charges d'exploitation	42
3. Produits de la tarification	42
4. Produits autres que ceux de la tarification	42
4.1 Autres produits relatifs à l'exploitation	42
4.2 Produits financiers et non encaissables	42
IV. SYNTHESE DU RESULTAT	42
1. Détermination du résultat au titre de l'exercice 2016	43
2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice	43

I. Qui sommes-nous ?

1. L'association d'entraide Vivre en 2018

Impossible de résumer en un préambule l'activité d'une association et même d'un établissement ou d'un service pendant un an : il y a tant à dire, de différents points de vue. Et chacun sachant d'expérience que le détail de l'un est l'important de l'autre, la construction d'un point de vue commun reste une gageure incitant à la prudence. Ce pourquoi, nous sentons bien qu'un rapport d'activité pertinent serait **un rapport partenarial d'activités partenariales**. Une telle aventure n'étant pas encore expérimentée on ne saurait qu'imaginer ce que pourrait être la conjonction de différents points de vue : rapport d'activité de la personne accompagnée, du professionnel « en lui-même » et avec l'équipe, celui des partenaires et last but not least celui des administrateurs...Le vertige nous saisit devant de telles encyclopédies qui auraient pourtant leur légitimité!

Ce sont sans-doute les lignes de croisements de ces récits qui font sens collectif ; elles représentent l'aventure partagée, avec ses doses de familiarités, de prises de risque ensemble et de surprise permettant de découvrir derrière l'inattendu l'énoncé d'une question fondamentale.

Par exemple cette phrase, prononcée par un stagiaire du CRP, que nous avons beaucoup citée en 2018 et que nous citerons probablement longtemps :

« Nous sommes une association de personnes handicapées, il serait grand temps de savoir ce que nous pouvons faire pour les valides ! »

Comment mieux faire comprendre que le désir d'apporter au bien commun est le désir fondamental de tout être humain quel que soit son état de santé ? Comment mieux faire comprendre que la mission de notre association consiste à comprendre ce désir, à l'interpréter et à lui donner forme avec la personne accueillie, par une démarche où le co-auteur est au service de l'auteur ?

La société inclusive n'a pas de meilleures fondations que la reconnaissance et l'expression de ce désir dans le cadre de la citoyenneté et dans une démarche partenariale inscrite dans une cité ouverte (ou à ouvrir !) : nous ne travaillons jamais seuls !

C'est bien ce que nous avons partagé ensemble lors de la journée partenariale du 13 décembre qui portait pour titre **« Construire une société inclusive : une démarche partenariale ! »**. Et les participants ont bien en mémoire la force des énoncés des personnes accompagnées et des professionnels et l'apport des partenaires du monde de l'art ou de l'entreprise par exemple, ainsi que les encouragements explicites de l'ARS (via le délégué territorial du Val de Marne, Eric Véchard) et de la vice-présidente du Conseil Départemental du Val de Marne, Brigitte Jeanvoine, et jusqu'aux paroles de la Présidente du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées, Dominique Gillot concluant la matinée par un retentissant : **« Comptez-moi parmi vous ! »**.

2018 fût notamment cela au niveau collectif et, fait d'importance pour l'association, 2018 fût aussi l'année du **passage de relais entre deux Présidents**. Le Dr Luc Frossard, quittant la Présidence après 32 ans de mandat a pu, le 13 décembre, dialoguer avec des jeunes (n situation de handicap ou non, personnes accompagnées, professionnelles de l'association ou d'autres horizons), sur le sens de l'engagement associatif. Quelle leçon pour tous...

Le Dr Jean-François Havreng, vice-Président lui succède maintenant, gardant la ligne du projet fondateur.

C'est dans ce contexte en mouvement et mouvementé que les équipes ont soutenu et développé l'activité qui est ici présentée dans une forme qui, vous l'avez compris, n'en donne qu'un aperçu...

2. ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE DU SAVS GUSTAVE BEAUVOIS

Le SAVS Gustave Beauvois a pour vocation l'accompagnement à la vie sociale et professionnelle de personnes adultes en situation de souffrance psychique stabilisée.

Le SAVS Gustave Beauvois ayant ouvert ses portes en juin 2009, répond aux exigences de la loi du 2 janvier 2002, du 11 février 2005 et du Décret n°2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés.

Le projet de service 2013-2017, est en cours de réécriture en 2019 et reste associé au projet institutionnel de l'Association VIVRE. Celui-ci prendra en compte des évolutions du service en réponse aux besoins des personnes accompagnées et des différentes préconisations résultantes des évaluations internes et externes réalisés respectivement en 2013 et 2014. L'équipe du SAVS et les personnes accompagnées sont impliquées dans cette démarche.

Le SAVS Gustave BEAUVOIS a pour mission principale de soutenir la personne accueillie dans sa démarche d'autonomisation dans la vie quotidienne et d'intégration active. Il propose un accompagnement individualisé et collectif avec pour objectifs :

- **Créer un lien sécurisant et soutenant** avec chacune des personnes accueillies, propice à apporter un soutien adapté à l'élaboration et à la mise en œuvre de projet de vie personnalisé.
- **Sensibiliser à l'observance du traitement** et aider à maintenir le lien avec les équipes soignantes.
- **Développer l'autonomie** dans la vie quotidienne.
- Permettre d'expérimenter une vie autonome dans un logement.
- Accompagner dans la gestion administrative.
- Faciliter les relations avec le tuteur ou le curateur en cas de protection juridique
- **Orienter, accompagner et soutenir** les personnes qui souhaitent mettre en place un projet professionnel.
- Assurer la coordination entre les différents professionnels pouvant intervenir auprès des personnes.
- Lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude en aidant les personnes à créer du lien social.
- Encourager la dimension citoyenne et favoriser l'accès aux loisirs et à la culture.

L'accompagnement proposé peut prendre différentes formes :

- Une action éducative
- Des conseils
- Des aides pratiques
- Une coordination autour des différents intervenants extérieurs de la personne accompagnée.

Moyens humains

Le service travaille en lien avec le support administratif du Pôle Accompagnement Vie Sociale et Hébergement et de la Direction Générale. Le SAVS est sous la responsabilité de la Directrice du Pôle.

La responsable de pôle :

Garante du cadre (règlement intérieur, respect des procédures et protocoles) et de l'établissement, elle rencontre le chef de service lors de temps impartis (réunions CODIR, temps de travail, points sur le service, réunions budgétaires, réunions extérieures auprès de partenaires, contacts téléphoniques, mail...). Elle peut être amenée à rencontrer les usagers, lors d'instances de participation des usagers.

La cheffe de service :

La mission de la Cheffe de service est de mettre en œuvre l'organisation et veiller au bon fonctionnement et qualité du service. Elle veille au respect du règlement de fonctionnement et du règlement intérieur et au respect des normes d'hygiène et sécurité. Elle manage l'équipe en organisant celle-ci et en la motivant autour d'un projet, anime les réunions d'équipe, les groupes de travail, validation des écrits, validation des emplois du temps, assure les entretiens annuels, participe au recrutement...).

Elle est l'interface entre les usagers et l'équipe, entre l'équipe et la direction et l'ensemble des différents services associatifs et partenaires.

Le psychologue

Il est amené à rencontrer les usagers lors de la phase d'admission afin d'apporter un regard clinique sur les situations (repérer les fonctionnements psychologiques en jeu dans le parcours de réinsertion sociale et/ou professionnelle de l'utilisateur).

Il propose des entretiens de soutien en fonction de la demande et des besoins identifiés.

De par son écoute neutre et bienveillante et son soutien au projet d'accompagnement, il permet à la personne accompagnée de mieux appréhender la réalité de sa situation. Il valorise également les potentiels favorisant une meilleure insertion.

Les travailleurs sociaux ou référents de suivi :

Pour chaque personne accompagnée au SAVS, un travailleur social référent désigné va accompagner la personne tout au long de son parcours.

Le travailleur social s'engage à mener à bien l'accompagnement social individualisé et personnalisé et à garantir la cohérence. Le référent est en lien avec tous les acteurs internes et externes au service intervenant auprès de la personne.

Le travail du référent s'appuie sur les registres suivants : les entretiens individuels, les activités collectives, les accompagnements extérieurs et les visites à domicile.

La technicienne administrative

Elle est en lien avec tous les professionnels du service et de l'Association, elle est l'interface entre l'externe et l'interne, entre les usagers et l'équipe. Elle réceptionne et traite les appels téléphoniques et les mails qui transitent par son intermédiaire (premières demandes, appels usagers, appels et mails professionnels...) et gère les actions culturelles (Culture du Cœur, Secours populaire). Elle renseigne les bases de données, les différents tableaux d'indicateurs (tableaux d'activité, prise en charge, RH...), et les formulaires de dépenses du service (caisse) sous la supervision de la chef de service.

Bénévoles et stagiaires

Depuis plusieurs années nous avons la chance de bénéficier de l'intervention d'une artiste peintre qui intervient de façon ponctuelle à l'atelier arts plastiques.

Nous accueillons également régulièrement des stagiaires dans le cadre de différents cursus de formation : Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Educateur spécialisé, Chargé d'insertion... Celles-ci apportent au service un regard extérieur et ouvre le service vers l'extérieur.

3. POPULATION (S) ET ACTIVITES

3.1 Le public accueilli

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Gustave Beauvois accompagne des personnes âgées de 20 à 60 ans (ou plus de 60 ans lorsque la prise en charge a démarré avant les 60 ans) en situation de souffrance psychique, stabilisées et domiciliées à Paris. Le public pris en charge par le SAVS doit bénéficier d'une notification de la MDPH les orientant vers une structure médico sociale ou, au cas échéant, être d'accord pour réaliser le dossier de demande. Dès que la personne possède la notification, une demande d'Aide Sociale Légale doit être instruite au Département de Paris.

La capacité d'accueil du service est de 80 personnes. Depuis plusieurs années, le nombre réel de personnes prises en charge par mois est supérieur au nombre théorique. Ainsi, en 2018, le nombre

moyen de personnes prises en charge par mois a été de 83 personnes et la file active annuelle de 90 personnes.

Le handicap psychique se caractérise par une difficulté dans la mise en œuvre des actions alors que les capacités intellectuelles ne sont pas directement affectées. Ce sont le sens de la réalité et la capacité d'organisation qui sont en cause, comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte. Ainsi, nous constatons souvent l'impossibilité des personnes à réaliser de manière autonome des tâches simples et concrètes, comme faire des démarches administratives, gérer les dépenses, préparer un repas, l'organisation du temps... La difficulté va être très variable d'une personne à une autre et dans la durée alternant des périodes de crises et de rémission.

La conscience de ces problématiques peut entraîner un sentiment de culpabilité ou de dévalorisation de soi qui engendre un repli sur soi et une grande vulnérabilité. Les difficultés ont un retentissement sur la motivation, l'autonomie et l'ouverture aux autres.

Le SAVS est un lieu d'appui et soutien pour ce public et met en œuvre un accompagnement souple et adapté à leurs besoins. Nous sommes en lien et collaboration avec les professionnels extérieurs de différents domaines (social, santé, professionnel, culture...) intervenant auprès des personnes accueillies.

3.2 Le dispositif

Le SAVS Gustave Beauvois propose un accompagnement global et individualisé, adapté aux besoins des personnes accompagnées qui est contractualisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement, renouvelé tous les ans.

Plusieurs domaines d'accompagnement sont proposés par le SAVS : démarche administrative, organisation du quotidien, gestion du budget, soutien ou accès à l'emploi, accès et maintien dans le logement, soutien psychologique, vie sociale et affective, inclusion dans la Cité...

L'objectif principal est de permettre aux personnes de (re)trouver leur place dans la société et de favoriser leur participation sociale et citoyenne.

Dans le cadre de cette prise en charge, différents axes d'accompagnement sont proposés :

3.2.1 L'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel est l'axe prioritaire du travail d'accompagnement sans lequel aucun accompagnement n'est possible.

Il fait l'objet d'une discussion et si besoin d'une négociation entre les deux parties (personne accompagnée et référent de suivi) sur les différents objectifs qu'il vise et sur la fréquence, en sachant qu'un minimum d'une rencontre par mois est nécessaire à un accompagnement de qualité.

Les modalités de mise en place de cet accompagnement individuel sont les suivantes :

→ Les entretiens au SAVS : Ils permettent de faire le point durant le parcours de la personne au SAVS. Ils sont un « temps «ressource» pour les questions administratives, les contacts avec les partenaires ; par le biais de ces entretiens la personne accompagnée peut élaborer son projet de vie (qui sert de base au Projet Personnalisé d'Accompagnement annuel obligatoire).

→ les contacts réguliers et les rencontres avec des partenaires en présence de la personne accompagnée : elles permettent une corrélation du suivi et du projet de la personne, et une implication énoncée pour chaque partie et une cohérence globale. Le référent de suivi est repéré comme un interlocuteur privilégié et central par les partenaires qui entourent la personne accompagnée.

→ les accompagnements extérieurs : dans une démarche d'autonomie, ceux-ci permettent de faciliter un premier contact avec un partenaire, de rassurer une personne réalisant pour la première fois une

démarche, d'orienter vers une réponse adaptée à son besoin, de découvrir un lieu (de stage, de formation, d'emploi) afin de préciser un projet ou de le concrétiser.

→ les visites à domicile : c'est un temps particulier où le référent est accueilli chez la personne qu'il accompagne. Les VAD ne sont pas obligatoires et se font toujours avec l'accord des personnes, parfois après un long moment de suivi. Elles permettent de travailler notamment l'autonomie dans le logement. Les VAD peuvent prendre la forme d'un soutien à l'organisation du logement, en matière de classement des documents, d'aide aux courses... Elles permettent aussi de mettre en place des outils pour acquérir les gestes d'entretien du logement, ou de travailler sur l'alimentation.

Cela permet d'évaluer avec la personne ses besoins, de mettre en place si nécessaire des aides extérieures (aide à domicile par exemple).

C'est aussi un temps où l'on peut travailler le rapport à son « chez soi », de l'améliorer en repensant l'espace, la décoration. Les VAD sont également proposées lorsque la personne accompagnée n'est pas en mesure de se déplacer (état dépressif, fatigue, maladie, etc...) sur le service et a besoin de rencontrer « son » référent ou/et le psychologue du service.

Les prestations individuelles

→ L'accompagnement professionnel (retour/maintien dans l'emploi) : à partir de cet axe nous allons aider les personnes à évaluer les possibilités de mettre en œuvre un projet professionnel (parfois en articulation avec les prestations de bilans spécifiques réalisés par les partenaires), et à concrétiser ce projet en mettant à leur disposition les outils nécessaires dans le cadre de la recherche d'emploi (création ou mise à jour de CV, lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche) et des immersions en entreprise.

Nous pouvons favoriser également le maintien dans l'emploi des personnes exerçant une activité en milieu ordinaire ou protégé.

→ L'accès et maintien dans le logement : Pour répondre à la demande du public accueilli, nous pouvons travailler avec les usagers sur l'axe de l'accès au logement de différentes manières.

Il s'agit principalement d'un accompagnement administratif axé sur l'acquisition d'un logement dans le parc social : mise en place ou renouvellement des demandes de logement social, accompagnement DALO ou accords collectifs. De nombreux contacts physiques et/ou téléphoniques sont ainsi menés auprès des services sociaux des différentes mairies parisiennes ou directement avec les bailleurs sociaux.

Les visites à domicile jouent également un rôle essentiel afin de garantir un maintien dans le logement et pour faciliter ou mettre en place un « confort de vie ». L'objectif principal est d'investir son espace de vie pour s'y sentir bien.

Lors de ces Visites à domicile, différents axes d'accompagnement peuvent être mis en place :

- ↳ Soutien dans l'organisation administrative
- ↳ Organisation des tâches
- ↳ Organisation de l'espace de vie

→ L'accès à l'hébergement : L'accès à l'hébergement est parfois une première étape avant l'accès au logement.

L'accompagnement vers l'hébergement se fait de manière très administrative, en Co-construction avec l'usager. Un dossier SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) peut être instruit afin que la personne soit orientée vers une structure adéquate et cohérente avec son accompagnement.

L'appartement de Transition géré par le SAVS Gustave BEAUVOIS :

Fin 2015 le SAVS et le pôle AVSH de l'association s'est vu confier par la RIVP (*Régie immobilière de la ville de Paris*) la gestion d'un appartement de trois chambres dans le 16^{ème} arrondissement de Paris (Ancien

appartement thérapeutique du *CMP Square Lamartine*). L'appartement est un réel outil pour prévenir l'accès au logement autonome.

Le logement est occupé par trois personnes. Une personne s'était installée fin 2015 et deux personnes dans le premier semestre 2016. Une de ces personnes a pu accéder à un logement social fin janvier 2018. En février 2018 une autre personne a pu intégrer l'appartement. Donc, actuellement, deux hommes et une femme au parcours différents occupent ce logement.

C'est l'occasion pour l'équipe socio-éducative de travailler l'accès à l'autonomie dans la vie quotidienne (santé, hygiène, sécurité) ainsi que l'insertion sociale et la cohabitation (respect de l'autre, acceptation des différences, compréhension de l'autre).

Cet appartement est une transition vers un logement autonome. En effet il permet de travailler sur les conséquences psychiques et sociales que l'entrée dans un logement peut susciter chez la personne, tout comme les effets et répercussions d'une colocation.

Afin de travailler au mieux l'autonomie, la cohabitation et la vie en collectivité, l'équipe du SAVS a mis en place une organisation cadrante afin d'apporter un suivi adapté aux personnes occupant le logement. Des outils ont été créés et mis à disposition des personnes accueillies pour leur permettre un meilleur fonctionnement dans ce lieu de vie, tels qu'une démonstration pour l'utilisation de divers produits ménagers, un planning mensuel ménage et achat des produits collectifs, un espace d'échanges toutes les deux semaines avec la présence de deux travailleurs sociaux où les thèmes en lien avec le logement et le relationnel peuvent être abordés et enfin un cahier de transmission en cas d'absence de certains locataires et dans le cadre du suivi des travailleurs sociaux. On observe qu'un travail de médiation entre les colocataires reste primordial pour le bon fonctionnement et le respect du règlement réalisé par l'équipe.

→ L'accompagnement éducatif, social, administratif

Il s'agit d'accompagner l'utilisateur dans l'acquisition de son autonomie au quotidien, d'aider la personne à assimiler les codes sociaux et le respect d'un cadre de fonctionnement ainsi que d'aider l'utilisateur à la compréhension de ce qu'il renseigne et de le soutenir dans ces démarches afin de ne pas être submergé.

→ Les visites et accompagnement en extérieur : L'accompagnement extérieur consiste avant tout à soutenir les usagers dans leurs démarches vers l'extérieur lorsque ceux-ci ont des difficultés à se mobiliser. Il peut s'agir de rendez-vous administratif, professionnel, sanitaire etc.

→ Le lien avec le soin et la prévention : Nous accompagnons les usagers soit à mettre en place un suivi psychiatrique en parallèle de la prise en charge, soit à maintenir un suivi déjà existant. Nous sommes amenés à travailler avec les différents partenaires médicaux.

Nous travaillons également sur les questions préventives, notamment sur les addictions ou les maladies sexuellement transmissibles.

→ Le travail avec la famille et l'entourage : Une prise en charge individuelle doit prendre en compte l'entourage de la personne. Il peut s'agir de l'entourage familial mais pas seulement. La famille peut avoir un rôle soutenant dans le projet de la personne.

Cette sensibilisation peut également s'effectuer avec d'autres partenaires que ceux de la famille.

Le travail en collaboration avec les partenaires est nécessaire pour favoriser le retour à l'autonomie et travailler conjointement sur le projet individuel d'accompagnement.

La prise en charge psychologique au SAVS

Les premières demandes sont souvent initiées par les travailleurs socio-éducatifs référents. Le but est de proposer un espace d'écoute et de soutien pour permettre à la personne de libérer sa parole et l'aider à surmonter certaines craintes liées à son projet d'insertion sociale et professionnelle. En général, la personne est rencontrée une fois par semaine ou toutes les deux semaines.

Depuis l'année dernière, la place et le rôle du psychologue au SAVS Gustave BEAUVOIS semble bien identifié et repéré par l'ensemble des membres de l'équipe et des personnes accompagnées.

Son rôle reste :

- De réaliser un bilan du parcours, notamment médical des futures personnes accompagnées.
- D'aider les personnes à dépasser certains freins ressentis dans le cadre des projets qu'ils souhaitent mener au SAVS,
- De permettre à l'équipe de questionner et de comprendre un fonctionnement psychique particulier lors des réunions de synthèses.
- De faciliter le lien avec les différentes instances médicales accompagnant la personne accueillie.
- Parfois, de travailler la mise en place d'un suivi psychologique ou psychiatrique extérieur. Aussi des contacts avec des psychologues et des psychiatres libéraux de l'arrondissement ont pu être pris pour aider certaines personnes accompagnées à reprendre un suivi médical, comme pour Madame M. souffrant d'un trouble grave de la personnalité, qui avait arrêté son traitement médical. Rencontrer le psychologue du SAVS, en relais de sa référente de suivi, lui a permis de prendre conscience progressivement de l'intérêt d'un traitement médical pour soulager l'ensemble des symptômes et des souffrances qu'elle évoquait en entretien.
- Le psychologue pourra aussi proposer un accompagnement alternatif à travers la pratique artistique.

3.2.2 L'accompagnement collectif

Le SAVS Beauvois consacre un temps conséquent aux activités collectives au SAVS et dans la Cité. Ces moments collectifs sont importants pour plusieurs raisons. D'une part, beaucoup de personnes accompagnées ont peur des contacts avec d'autres, ou n'en ont pas/plus l'habitude. Elles vivent alors dans une grande solitude dont certaines souffrent beaucoup. Ces moments de socialisation vont leur permettre de faire ou de refaire cette expérience de la rencontre, dans un lieu sécurisant, et avec la présence attentive et bienveillante des référents. D'autre part, les personnes pourront s'appuyer sur la dynamique et les ressources du groupe, elles pourront y apporter leur singularité et leurs expériences. L'objectif général de ce travail de socialisation est de construire un « vivre ensemble » au sein du SAVS dans lequel chaque individu, sujet de son histoire, a sa place. Ainsi, cette dynamique ressentie comme

agréable, laissant une part importante à l'expression et au respect de la différence, pourra donner l'envie aux personnes accompagnées d'aller faire de nouvelles expériences de rencontres en d'autres circonstances dans d'autres lieux et avec d'autres personnes.

Au SAVS Gustave Beauvois, ces temps collectifs prennent la forme de divers ateliers :

1) Expressifs et créatifs :

- Les ateliers **Presse et Ecriture** : permettent de mettre en mots les ressentis, les émotions, les questions et points de vue. Un journal interne, le « Beauvois Déchaîné », est édité tous les trimestres. Il représente une forme d'implication individuelle de ceux qui écrivent, et qui se structure dans un tout collectif sous forme de ce journal, qui sera envoyé à l'extérieur du SAVS dans les différents lieux de l'association. Ils se déroulent une fois toutes les deux semaines, en quinzaine.
- Les ateliers **Arts plastiques** : ont lieu une fois par semaine avec des thématiques sur plusieurs séances. Des ateliers sont aussi réalisés à l'extérieur dans le cadre du partenariat avec d'autres associations « Culture et Hôpital » et « L'Art et L'Etre ». C'est un espace de créativité sans cesse renouvelé, qui allie différents techniques de travail manuel et un objectif d'expression individuel ou collectif (beaucoup de travaux sont individuels mais certains sont collectifs et peuvent être exposés)
- Les ateliers **Théâtre** : L'atelier théâtre du SAVS est une médiation qui facilite l'expression, la création et l'imagination. Le cadre de l'atelier permet aux participants de mobiliser des émotions, de se mettre en scène ou d'être spectateurs à travers des personnages et des situations de manière rassurante et ludique.
Il y a un rituel de début et de fin de séance et des exercices corporels et d'improvisations à la portée des participants. Une saynète est préparée en fin d'année afin de valoriser le travail effectué en cours d'année.
L'atelier a lieu tous les 15 jours.
Une thématique par trimestre est proposée (*Molière*, les comédies musicales, le théâtre de Boulevard...).
Un partenariat récent permettra à quelques usagers de visiter la *Comédie Française* (la salle *Richelieu* plus spécifiquement) et d'assister à quelques représentations sur place.

2) Cognitifs et professionnels :

- **Redynamisation** : Une fois par semaine, cet atelier permet de travailler sur différentes thématiques: la mémorisation, l'attention, le raisonnement, la logique, le repérage dans le temps et l'espace. C'est l'occasion dans un cadre non scolaire, non jugeant, de se mettre au travail mentalement, et de reprendre confiance en soi au fur et mesure des ateliers.
- **Parcours professionnel** : Cet atelier permet un espace privilégié pour être accompagné dans l'élaboration du projet professionnel (accompagnement à la rédaction de lettre de motivation, CV, aide à la préparation d'entretiens...)

3) Pratiques et de réhabilitation corporelle

- **Vie Pratique** : L'objectif de cet atelier est de sensibiliser les personnes accueillies sur un thème de la vie quotidienne permettant ainsi l'accès à des informations pratiques pour faciliter le quotidien. En 2018, les sujets abordés ont été : les ateliers autour de la bureautique (gestion boîte mail, initiation à Word et Excel...), la gestion du budget avec l'association CRESUS, l'hygiène dans le logement, connaissance des prix, un atelier tricot
- **Les ateliers cuisine** : Cet atelier est un outil qui permet d'appréhender la pratique des courses, les choix des recettes, des techniques simples en cuisine. C'est un moment de convivialité important et de satisfaction d'avoir fait soi même et ensemble un bon plat. Au même temps, ces ateliers ont un objectif

pédagogique, de donner envie de faire un peu de cuisine chez soi, de suivre des recettes et pourquoi pas d'inviter des amis. Cet atelier se déroule un samedi sur deux.

Le repas de fin de mois : Le dernier vendredi du mois, un repas est organisé avec souvent un nombre plus important de personnes que les repas du samedi. C'est un moment où chacun participe à son niveau, où on se donne des nouvelles de là où on en est, où l'expression est croisée avec l'organisation, dans l'objectif d'un repas partagé en commun. Parfois, des jeux s'invitent pour soutenir les échanges et inviter à prendre la parole en groupe, à chanter ensemble, à rire et transcender le quotidien parfois très lourd.

- **la Relaxation** : Une fois par semaine, l'atelier Relaxation propose un temps pour soi, d'écoute de son corps, de connaissance de son fonctionnement et de détente. C'est aussi l'occasion d'apprendre quelques techniques de relaxation ou des postures douces de yoga, possibles à réutiliser chez soi. Un temps de parole est proposé à la fin de chaque atelier pour dire comment chacun a vécu l'atelier, de façon si nécessaire à adapter les exercices ou à entendre un vécu singulier.

Les instances participatives

Chaque mois, les personnes accueillies sont invitées à « **la discussion gourmande** » qui est une rencontre entre les personnes accompagnées, la Cheffe de Service et un référent. C'est un moment qui permet d'établir le planning du mois suivant mais aussi de revenir sur le fonctionnement du SAVS. Les propositions sont les bienvenues ainsi que les questions.

Une fois par trimestre, un « **Conseil à la Vie Sociale** » (CVS) a lieu en présence des délégués des personnes accueillies, de la directrice du secteur AVSH, d'un administrateur de l'association, de la cheffe de service, d'un référent de suivi et des personnes accompagnées qui le souhaitent. Ces moments sont organisés pour favoriser l'échange et la décision autour des différents projets de l'association, de la structure et des attentes de chacun.

De plus, les personnes accueillies sont actrices des projets réalisées au SAVS. Plusieurs réunions de préparations ont été organisées pour le séjour du 9 au 10 juillet à Deauville (choix du lieu de séjour, choix des repas et des activités sur place et de l'organisation des journées).

Toujours dans la co-construction, les personnes accompagnées ont comme l'année précédente, participé à l'élaboration du questionnaire de satisfaction qui a été mis à disposition pendant 1 mois et a permis aux personnes accompagnées d'exprimer ressentis et besoins. C'est un support important car les avis des personnes accueillies permettent d'améliorer la qualité des services proposés.

3.2.5 Réunions organisées au sein du SAVS

Différents types de réunions sont organisées avec l'équipe :

- ⇒ Les réunions d'équipe hebdomadaires : Animées par la cheffe de service, elles permettent de faire le point sur la prise en charge des personnes accueillies et de faire le point sur le fonctionnement de l'établissement.
- ⇒ Les temps de synthèse des usagers
- ⇒ Les réunions consacrées à la réécriture du projet d'établissement et réflexion sur les changements dans l'organisation du SAVS
- ⇒ Les réunions partenaires ou inter-structures
- ⇒ Les réunions du secteur AVSH
- ⇒ Les réunions associatives

3.2.6 L'importance du réseau partenarial dans l'accompagnement

Pour proposer un accompagnement global de la personne, le SAVS Gustave BEAUVOIS a développé et développe un réseau de partenaires de travail depuis 2009 :

- Sur le plan du soin et de la santé,
- Sur le plan de l'emploi,
- Sur le plan de l'hébergement,
- Avec les acteurs familiaux et référents de la protection juridique,
- Sur le plan culturel et l'ouverture à la Cité.

- Sur le plan du soin et de la santé : D'une manière générale, les professionnels du SAVS sont en contact réguliers avec les acteurs médicaux et paramédicaux des personnes accompagnées : Médecins Psychiatres libéraux, Equipes de soin des Centres médicaux psychologiques parisiens et principalement ceux du XVIème et XVème arrondissement, Equipes médicales des hôpitaux de Paris, notamment l'hôpital Sainte Anne, Les équipes médicales et paramédicales des Centres d'accueil thérapeutiques à temps partiels ou des hôpitaux de jour. Ces temps d'échanges (téléphoniques, courriers ou réunion de synthèses) permettent de faire le point sur la situation sanitaire des personnes accompagnées, parfois alerter sur un état préoccupant ou encore définir ou redéfinir le projet d'accompagnement.

Le SAVS est aussi inscrit au Conseil Local de Santé Mentale du XVIème arrondissement de Paris.

- Sur le plan de l'emploi : Le SAVS est connu depuis 2009 pour cet accompagnement spécifique centré sur le projet professionnel. Aussi le SAVS a pu mettre en place des partenariats variés que ce soit des lieux de formation, des emplois en milieu ordinaire ou en milieu protégé. C'est aussi un lieu ressource pouvant porter une convention de stage.

ESAT parisiens et franciliens, CRP, Pôle Emploi, Handipass, ou encore Cap Emploi, sont autant de structures avec lesquelles le SAVS travaille activement dans le cadre des projets professionnels des personnes accompagnées (contacts téléphoniques, réunions de synthèses...).

Parfois, certaines des personnes bénéficient aussi de stages de remobilisation via notamment le MEDIA LAB de la Radio Vivre FM, le centre de la revue Être, le centre de bilan Alexandre DUMAS, Club Arhim ou Emergences, afin de tester les capacités à retourner en emploi et retrouver un rythme de travail, tester le projet professionnel...

- Sur le plan de l'hébergement : Depuis 2015, le SAVS Gustave BEAUVOIS est rattaché à un appartement dit « d'insertion » proposant une collocation de 3 chambres au 9 rue du Général NIOX dans le XVIème arrondissement, à des personnes accompagnées par le service et dans l'attente d'obtenir un logement social. Cet appartement permet notamment de tester la faisabilité pour la personne accompagnée d'intégrer un logement en autonomie.

L'équipe du SAVS accompagne aussi toute personne dans leur demande de logement social en proposant une aide pour constituer les dossiers de demande, les DALO ou encore les accords collectifs. Dans ce cadre, différents liens sont réalisés avec les élus de la Mairie de Paris, le CCAS de la mairie du XVIème arrondissement notamment ou encore le SIAO.

Le SAVS travaille aussi en collaboration avec les résidences sociales et d'accueils d'autres associations (Aurore, Habitat et Humanisme...) et les bailleurs sociaux (Paris Habitat, 3F, la RIVP, Emmaüs...).

Les équipes du SAVS interviennent aussi au domicile des personnes accompagnées lorsque cela fait l'objet d'une demande. Parfois de l'aide au rangement est proposé voir un accompagnement pour demander une aide-ménagère. Là encore, les démarches se font en lien avec le CCAS ou la MDPH. Un travail a pu s'initier pour certaines situations avec l'association de l'Ange Gardien, proposant un service d'aide-ménagère. Dans le cadre de déménagement, le SAVS a pu aussi solliciter d'autres associations comme l'entreprise « d'insertion Coup de Main »

- Avec les acteurs familiaux et référents de la protection juridique : Lorsque cela s'avère nécessaire ou fait l'objet d'une demande, et toujours en accord avec la personne accompagnée, un accueil voire des réunions s'organisent avec l'entourage proche de la personne pour l'aider à avancer dans son projet d'accompagnement. Cette collaboration se réalise aussi avec les représentants légaux de la personne, qui peuvent être, outre la famille, les mandataires judiciaires. Nous travaillons avec les tuteurs, ou les curateurs des personnes accompagnées, dont des libéraux ou des associations comme l'UDAF, l'œuvre

Falret ou l'ANAT. Parfois, un lien a pu se mettre en place avec des référents MASP ou avec des associations d'aide financière comme CRESUS. (Dont des représentants sont intervenus en groupe au SAVS pour sensibiliser les personnes accompagnées à la gestion de leur budget.)

- Sur le plan culturel et l'ouverture à la Cité : La socialisation, l'ouverture à la Cité ou l'accès à la culture restent des points clés de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du suivi SAVS. Outre les diverses activités que propose la structure, de nombreux partenariats contribuent à ouvrir ces activités vers l'extérieur. Le SAVS est inscrit depuis 2010 dans le collectif l'Art et l'Être, porté par l'association de l'œuvre FALRET pour promouvoir les créations artistiques des personnes accompagnées. Une bénévole intervient régulièrement sur l'activité arts plastiques, Madame Marie INCERTI, artiste et ancienne enseignante en arts plastiques.

Le SAVS est aussi inscrit dans les actions portées par l'association « Culture et Hôpital » ou le « CEAH ». En tant que Relais du Champs social, le SAVS participe à de nombreuses expositions et activités proposées par les musées et centres culturels parisiens. Un fort partenariat a ainsi pu se développer avec Le Palais de Tokyo : Outre la gratuité d'accès, les personnes accompagnées bénéficient régulièrement d'activités menées par le Centre (visites guidées et ateliers d'art thérapie, atelier pain,...). Enfin, le SAVS est aussi partenaire du « Secours Populaire et de l'association Culture du Cœur » pour faciliter l'accès des personnes accompagnées à des spectacles à tarifs préférentiels voir gratuits.

Au total, 407 places de spectacle ont été réservées tout au long de l'année.

3.2.7 L'admission dans le service

La personne doit exprimer son adhésion à l'accompagnement du SAVS pour qu'une prise en charge puisse avoir lieu. La demande d'accompagnement peut être initiée par la personne directement mais elle peut aussi être introduite par un tiers : la MDPH de Paris, la famille/un proche et les divers partenaires (sociaux, médicaux, médico-sociaux, opérateurs du secteur professionnel, structures partenaires de l'Association...).

Le service ne peut pas accueillir : les personnes pour lesquelles la MDPH aurait rejeté la demande d'orientation en SAVS, les personnes pour lesquelles l'état de santé n'est pas suffisamment stabilisé pour s'inscrire dans une démarche d'accompagnement et en tirer profit, ainsi que les personnes n'habitant pas à Paris ou refusant de signer la demande de prise en charge d'aide sociale légale.

Suite à un premier contact téléphonique, la cheffe de service rencontre la personne une ou plusieurs fois, en fonction des situations, afin de lui présenter le service et ses droits en tant que personne accueillie potentielle et de recueillir les informations nécessaires à la prise en charge.

La personne dispose d'un temps de réflexion d'au moins quinze jours avant de confirmer son souhait de prise en charge. Dès qu'un début de prise en charge est possible et étant donné du délai d'attente, un entretien est réalisé avec la cheffe de service afin de faire le point sur la situation de la personne. Ensuite, un entretien est organisé avec le psychologue du service qui pourra informer la personne sur ses missions au sein du SAVS et apporter ses compétences spécifiques dans la préparation du début de prise en charge. Une présentation de la personne est réalisée auprès de l'équipe afin de permettre à l'équipe de prendre connaissance et de décider quel travailleur social aura la référence. Ensuite, la personne est invitée à un entretien avec le référent et la cheffe de service permettant de définir les grandes lignes de l'accompagnement et de contractualiser et démarrer la prise en charge.

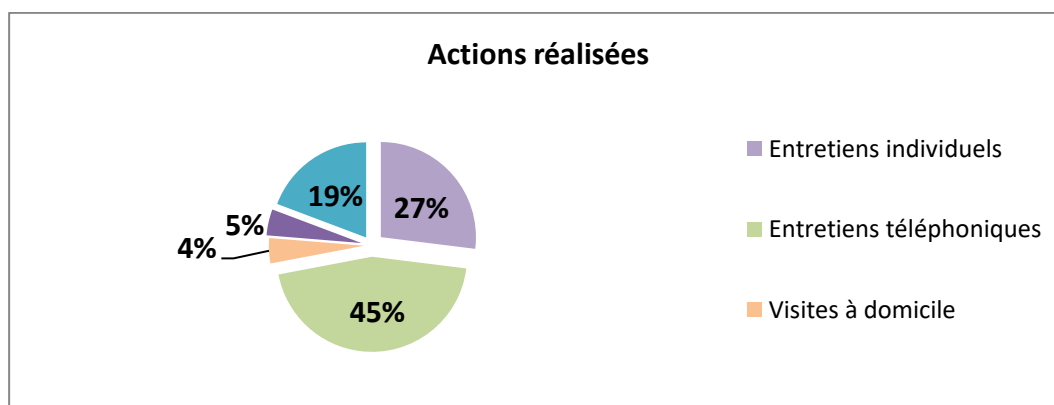
3.3 L'activité

ADMISIONS 2018	FILE ACTIVE 2018	SORTIES 2018	Durée moyenne de prise en charge	Nombre liste d'attente à decembre2018 (1 à 3 entretiens réalisés)
7	90	6	4 ans et 9 mois	28

La file active est moins importante que les années précédentes car il a eu moins de sorties mais le taux d'activité est supérieur car durant toute l'année, le nombre de personnes prises en charge par mois étant maintenu entre 83 et 84 personnes.

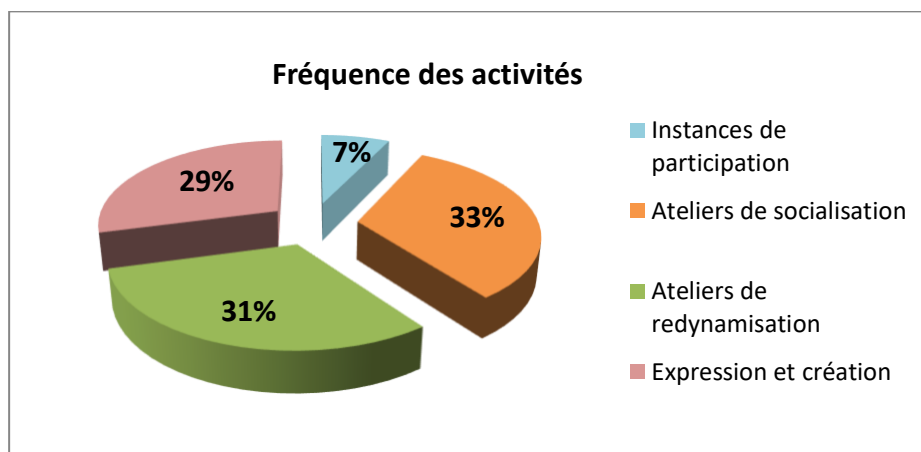
3.3.1 Actions réalisées en 2018

Moyenne par semaine pour l'ensemble des professionnels	Entretiens individuels	Entretiens téléphoniques	Réunions/ contacts téléphoniques avec familles /partenaires	Visites à domicile	Accompagnements extérieurs
	36	60	26	6	6
Durée par acte	1h à 2h	30min à 1h	2h	1h à 3h	2h à 3h



Activités 2018	Fréquence	NB ateliers	NB participants	NB ETP
Expression et création	93		Une moyenne de	
Ecriture	bimensuel	20	5	2
Presse	bimensuel	21	5	2
Arts plastiques	hebdomadaire	35	8	2
Atelier théâtre	ponctuel	13	4	1

Couture	ponctuel	4	5	1
Ateliers de redynamisation	99			
Redynamisation cognitive	hebdomadaire	35	8	2
Relaxation	hebdomadaire	37	3	2
Vie pratique	ponctuel	4	5	2
Permanence informatique	mensuel	6	3	2
Projet professionnel	hebdomadaire	10	4	2
Visites en entreprise (ESAT, Milieu ordinaire)	visites ponctuels	7	3	2
Ateliers socialisation	104			
Cuisine	3 fois par mois	31	10	2
Sorties cinéma ou ciné débat	ponctuel	4	5	2
Sorties exposition/musées	ponctuel	38	5	2
Sorties sportives: bowling, piscine, randonnée, vélo.ping pong	ponctuel	4	5	2
Sorties diverses: Base de loisir, Sortie théâtre, Parc floral, Fête de la musique, Cirque	ponctuel	16	5	3
Séjours Normandie et réunion de préparation	ponctuel	3	10	3
Café littéraire ou actualité	ponctuel	3		2
Accès libre et Jeux de société	ponctuel	5	6	2
Instance de participation	23		6	
Discussion goumande	mensuelle	12	7	2
Conseil à la Vie Sociale et préparation Conseil à la vie sociale	trimestrielle	8		3
Préparation Porte Ouverte (10 ans de SAVS)	ponctuel	1	7	2
Réunion de préparation séjours	3 réunions	0	7	2
Travail sur questionnaire de satisfaction	1 réunion	1	3	2
RDV Vivre	1 réunion	1	4	10
TOTAL		319		



3.3.2 Faits marquants

I - Fonctionnement du service

1-1 Le questionnaire de satisfaction

Comme tous les ans, nous avons réalisé le questionnaire de satisfaction en fin d'année 2018 avec un taux de participation de **42%**.

1-2 L'accueil des stagiaires

Cette année, nous avons accueilli une stagiaire de première année de BTS Economie Sociale et Familiale sur une durée de 7 semaines ainsi qu'une stagiaire psychologue pendant une période de 8 semaines. Elles ont pu observer le fonctionnement global du service ainsi que les missions attribuées aux postes respectifs.

1-3 L'appartement de transition

Dans le cadre de l'appartement rue Niox rattaché au SAVS, à la demande des locataires, nous avons organisé l'achat du matériel de ménage pour assurer une équité dans le budget de chacun.

II – Formations réalisées par les professionnels du SAVS Gustave Beauvois

2-1 Les séances d'analyses de pratiques

Cette année, comme les années précédentes, l'équipe du SAVS Gustave Beauvois a pu bénéficier de l'analyse de pratiques à raison d'une séance par mois, animées par un psychologue intervenant extérieur.

2-2 Les formations UNIFAF/CERF/FIR

- En Novembre 2018, Deux membres de l'équipe ont participé à la formation proposée par l'UNIFAF sur la thématique « des appels d'offres ».
- En octobre 2018, une formation de trois jours mutualisée à l'équipe et organisée par le CERF s'est déroulée au SAVS. Le thème était les troubles de la personnalité et du contrôle des impulsions. Cette formation avait été demandée dans le cadre du plan de formation 2018.
- Dans le cadre du FIR, le psychologue a réalisé une formation sur le stress post-traumatique.

2-3 La participation aux colloques et conférences

Deux référents de suivis ont participé au Forum sur le rétablissement organisé à la Villette dans le cadre de la semaine de la santé mentale.

Un référent a participé au colloque « Aidants naturels en psychiatrie : une place singulière ». Ce colloque était organisé par ERIE à l'Hôpital Paul Guiraud (Villejuif).

La cheffe du service, une référente et le psychologue du service ont participé à un colloque invitant tous les SAVS de France pour une journée d'échanges.

L'ensemble de l'équipe a participé à la journée VIVRE du 13 décembre.

III- La vie au SAVS

3-1 Séjour à Deauville avec les personnes accompagnées

Le séjour s'est déroulé le 9 et 10 juillet 2018. Il a pu aboutir grâce à l'implication des personnes accompagnées par le biais du conseil à la vie sociale, des réunions de préparation et de leur participation lors du séjour. Deux jours à Deauville qui se sont parfaitement bien déroulés et qui ont permis le départ en vacances pour des usagers qui n'étaient pas partis depuis longtemps.

3-2 Les activités réalisés au cours de l'année avec les personnes accompagnées

- Au SAVS :
Dès le début d'année, l'activité théâtre a été mise en place. Elle se déroule une fois tous les 15 jours. L'association Crésus est intervenue dans le cadre de l'atelier Vie pratique pour une initiation au jeu Dilemme autour de la gestion d'un budget mensuel.

Les participants à l'atelier écriture ont fait le concours de poésie proposé par la RATP.

En 2018, 30 ateliers cuisine ont été réalisés le vendredi et le samedi pour créer des temps d'échange et favoriser l'autonomie. Dont un Atelier repas festifs le 21 décembre 2018.

De manière générale, l'organisation du planning d'activité a été modifiée afin de garantir la qualité des accompagnements individuels. Lors du conseil à la vie sociale, il a été convenu la suppression de l'atelier écriture.

Pour favoriser la participation au Conseil à la Vie Sociale, il a été maintenu en 2018 des réunions de préparations pour élaborer des questions sur le fonctionnement du SAVS.

- Dans la Cité :

Plusieurs journées exceptionnelles ont été organisées: le zoo de Vincennes, l'Abbaye de Chaalis, la base de loisir de Saint-Quentin en Yvelines, le cirque Phoenix, l'Arboretum de l'école Dubreuil et l'île Nancy à Andrésy.

Plusieurs sorties ont été proposées par les personnes accompagnées lors des réunions mensuelles. Ils ont eu la possibilité entre autres de visiter la fondation Cartier, la fondation Vuitton, le musée d'Histoire Naturelle, le Palais de la découverte, la Philharmonie de Paris, le musée du Louvre, le centre Pompidou, le Palais de Tokyo, le musée Picasso, le jeu de Paume, la cinémathèque, le musée d'Orsay, le Grand Palais, le musée du Quai Branly, la Villette, la maison de Balzac, l'atelier de Gustave Moreau et le musée de la vie romantique.

3-3 Les visites d'ESAT

Dans le cadre des accompagnements sur les projets professionnels en individuel ou collectif, les personnes accompagnées ont pu découvrir plusieurs ESAT : l'ESAT de Berthier, l'ESAT OHT, l'ESAT de Marsoulan, l'ESAT VIVRE, l'ESAT Viala et l'ESAT du Père Lachaise ainsi que l'unité SAS Bernard Wybo.

IV – Actions réalisées avec nos partenaires

4-1 L'Art et l'Etre

Dans le cadre de la participation au collectif de l'Art et l'Etre, deux journées créatives ont été réalisées au CHRS Falret dans le 15ème en partenariat les Œuvres Falret.

4-2 Culture et Hôpital

Au cours de l'année 2018, dans la poursuite du travail avec l'association Culture et Hôpital, le projet s'est traduit sur le thème « ma Vie d'Opéra ». Nous avons pu accueillir les costumiers du musée Galliera donnant lieu à la participation du groupe Arts Plastiques à la création des costumes et des décors. Une soirée exceptionnelle s'est déroulée en novembre 2018 afin d'assister à la représentation.

4-3 Relais du champ social

Enfin, les Rencontre « relais du champ social » permettent de faire le lien entre les acteurs culturels et sociaux pour avoir une vision globale des expositions et temps culturels prévus sur l'année.

A cette occasion, s'est créée depuis deux ans une étroite collaboration avec le Palais de Tokyo. En 2018, 7 séances ont été organisées autour des différents artistes encadrées par une art-thérapeute et un professionnel du musée.

4-4 Secours populaire et culture du cœur

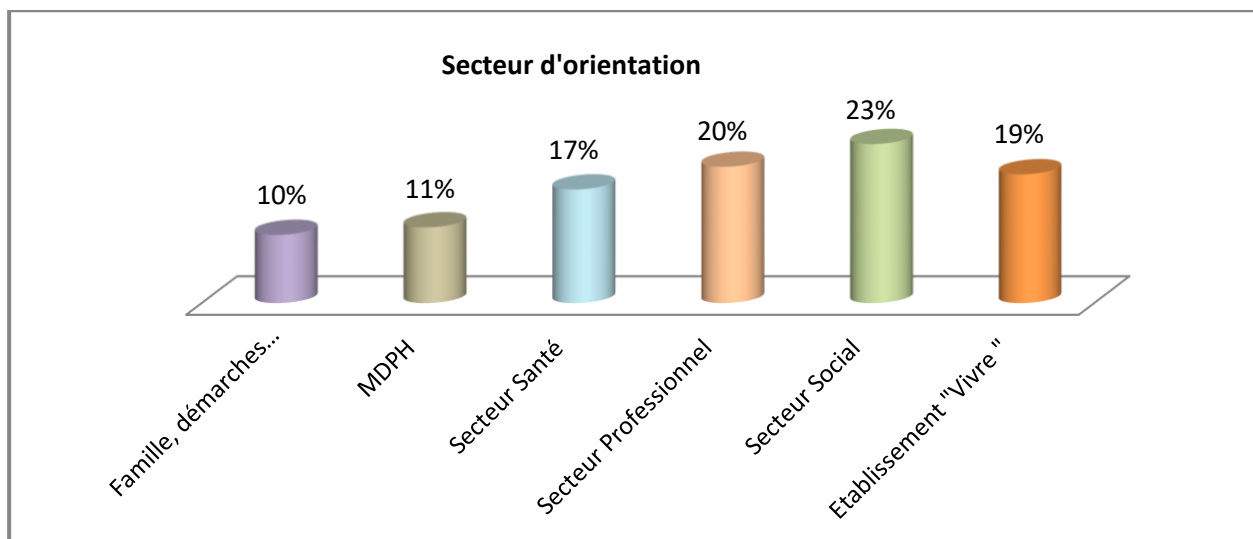
Le partenariat avec secours populaire et culture du cœur se poursuit. Cette année 407 spectacles ont été demandés via le secours populaire ou Culture du Cœur. L'occasion pour tous les budgets d'aller au théâtre, au cirque, d'assister à certains concert.

3.3.3 La prise en charge psychologique au SAVS au cours de l'année

Cette année, 7 entretiens d'admission ont été réalisés, 315 actions menées, 36 personnes rencontrées soit 43 % de l'effectif total. Les chiffres sont stables comparés à l'année 2017.

Si le souhait de l'équipe et du SAVS G.BEAUVOIS était de pouvoir mettre en place des réunions de synthèses annuelles avec les différents intervenants médicaux des personnes accueillies, cela n'a pu être réalisé. En effet, au contact des différents CMP ou médicaux libéraux, il semble que par un souci organisationnel et de temps, il leur est plus aisé de maintenir des liens individuels et téléphoniques plutôt que d'organiser de grandes réunions.

3.3.4 Secteurs d'orientation



Comme les années précédentes, l'origine de la demande d'orientation vers notre structure est très diversifiée :

- Le secteur social reste l'orienteur le plus représenté, 21 personnes (23%) ont été orientées par : SAIPPH, les services de protection judiciaire, les services sociaux de la Mairie du 16^{ème}, un Institut Médico Educatif, d'autres SAVS/SAMSAH, les services d'insertion socio professionnelle (mission locale, Areram..), l'Unafam, l'Apaso...
- En 2018, 18 personnes avaient été orientées par le secteur professionnel (20%). Les structures concernées sont : Cap Emploi, Handipass, ESAT, Radio Vivre, Mission locale. Les personnes sont orientées afin de préparer leur projet de vie nécessaire pour la mise en place du projet professionnel, préparer le projet professionnel ou apporter un soutien lorsqu'elles sont en emploi (ESAT ou milieu ordinaire).

Les structures de l'Association Vivre ont orienté vers notre service 17 personnes (19%) : Alexandre DUMAS, Emergence, Delta Insertion et Résidence Stéphane Hessel.

Le SAVS G. Beauvois vient en complémentarité à ces structures lorsque c'est nécessaire :

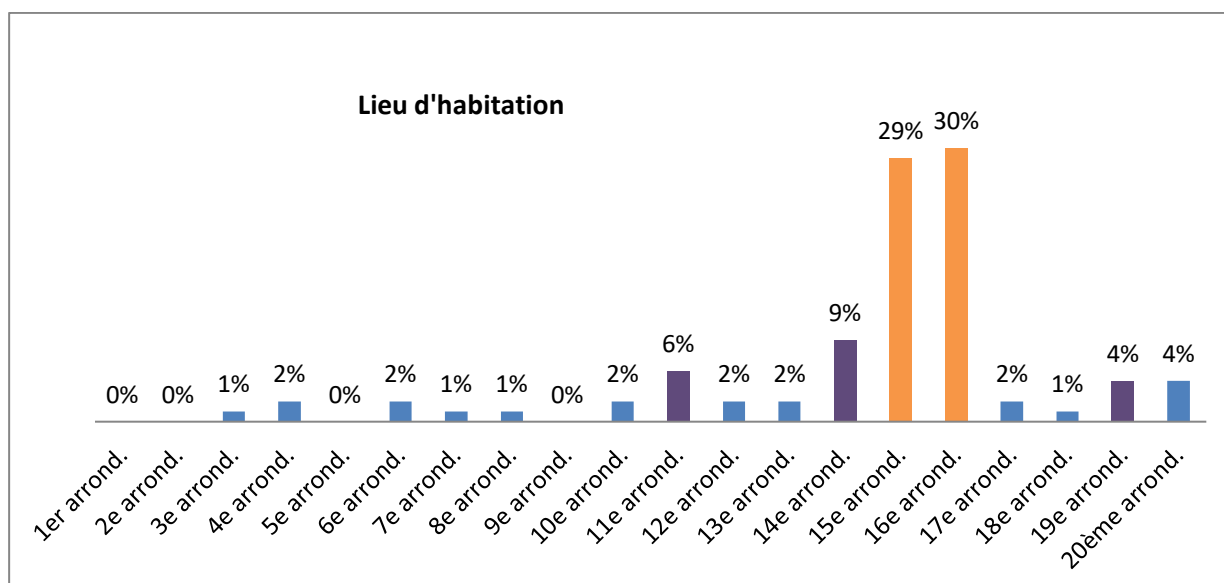
- Préparer les personnes à l'emploi et apporter un soutien social ;
- Proposer un accompagnement global favorisant le maintien dans l'emploi ;
- De poursuivre avec les personnes l'accompagnement socioprofessionnel démarré au sein de ces autres structures ayant de prestations limitées dans le temps.

15 personnes (17%) proviennent de structures du secteur sanitaire : CMP (notamment le CMP du 16^{ème}), les psychiatres libéraux, l'hôpital de Saint Anne, Centre Leveille. La plupart des personnes accompagnées bénéficient d'un suivi psychiatrique. Le travail régulier avec tous les acteurs du domaine de la santé nous permet, très souvent, de prévenir les crises et d'apporter de la qualité à nos accompagnements.

Une dizaine d'orientations (11%) proviennent de la MDPH. Très souvent les personnes orientées ne s'adressent pas directement au SAVS ou nous sollicitent après un temps de délai, un temps de réflexion considérable leur est nécessaire. Il y a beaucoup de personnes qui ne donneront pas suite à cette orientation.

9 personnes (10%) ont introduit la demande de prise en charge à leur propre initiative, suite aux conseils des familles, des proches ou des relations ou suite aux recherches sur les réseaux internet ou autre.

3.3.5 Lieu d'habitation



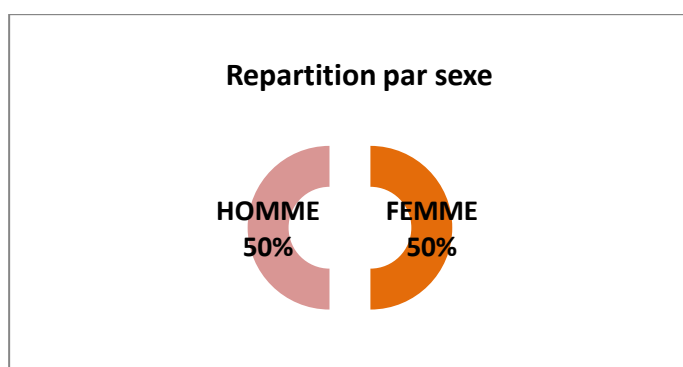
Tout comme l'année 2017, nous constatons qu'environ la moitié des personnes accompagnées en 2018 au SAVS Gustave BEAUVOIS résident dans le 16ème arrondissement (30%) et le 15ème (29%).

La proximité du domicile reste un critère important dans la prise en charge d'une partie de notre public présentant une souffrance psychique.

16 personnes (19%) habitent les 14^{ème}, 19^{ème} et 11^{ème} arrondissements. Pour ces personnes la distance géographique n'est pas le critère principal dans le choix du SAVS et ne représente pas une entrave dans l'accompagnement.

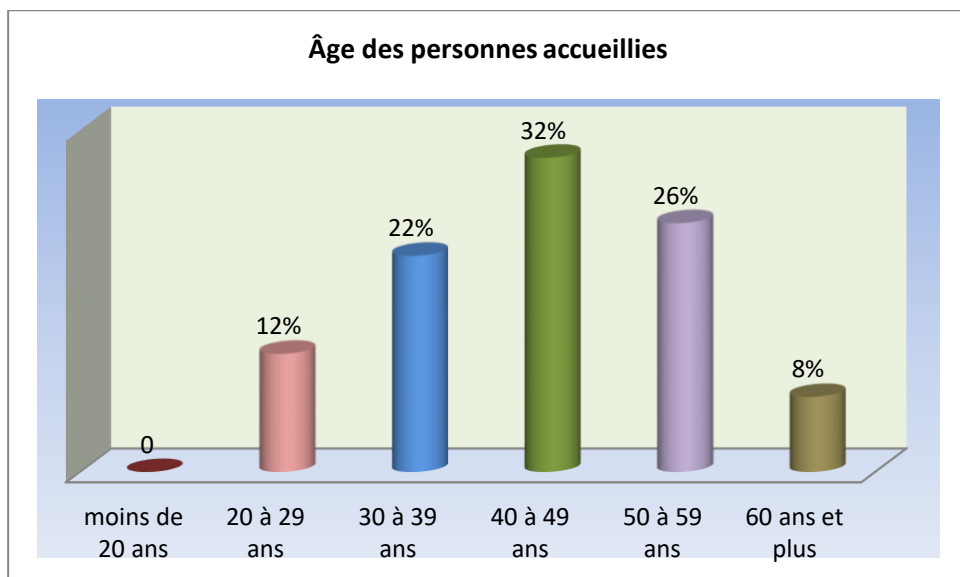
Le reste des arrondissements sont très peu représentés.

3.3.6 Répartition par sexe



En 2018, le pourcentage de femmes et celui des hommes accompagnés par le SAVS est identique, 50% pour chaque catégorie.

3.3.7 Ages des personnes accueillies



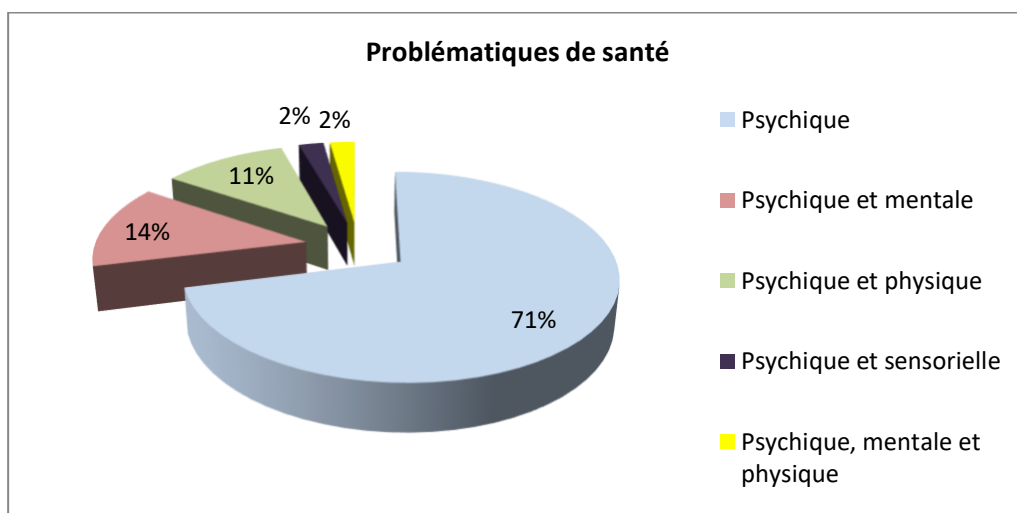
L'âge du public pouvant bénéficier d'un accompagnement au SAVS Gustave Beauvois est compris entre 20 et 60 ans.

En 2018, comme dans les années précédentes, la tranche d'âge la plus représentée correspond à celle de 40 à 49 ans (32%) ; cependant ce pourcentage est en baisse. Nous constatons également une diminution de personnes dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans.

Nous constatons une augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 50 ans ; ainsi 26% des personnes ont entre 50 et 59 ans et 8% ont plus de 60 ans.

Le pourcentage de personnes âgées entre 20 et 29 ans (12%) reste stable par rapport à l'année précédente.

3.3.8. Répartition des problématiques de santé



La majorité des personnes accompagnées par le SAVS présentent une souffrance psychique qui peut être associée à d'autres problématiques : mentale, physique ou sensorielle.

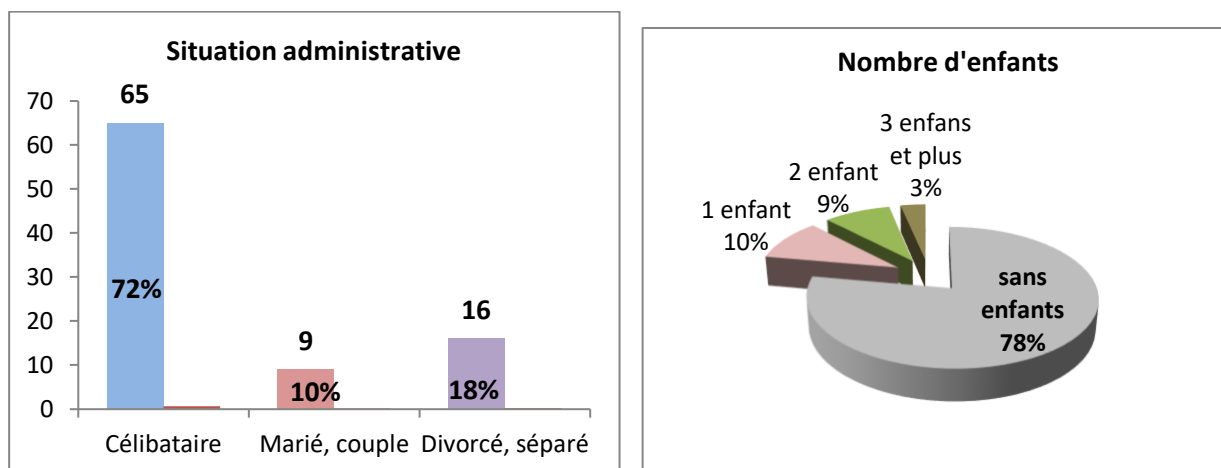
Ainsi :

➡ 64 personnes accompagnées relèvent d'une problématique d'ordre psychique.

✎ Pour 24 personnes le handicap psychique est associé à :

- Un handicap mental (12 personnes)
- Un handicap physique (10 personnes)
- Un handicap sensoriel (2 personnes)
- Et un handicap physique et mental (2 personnes)

3.3.9. Situation administrative et nombre d'enfants



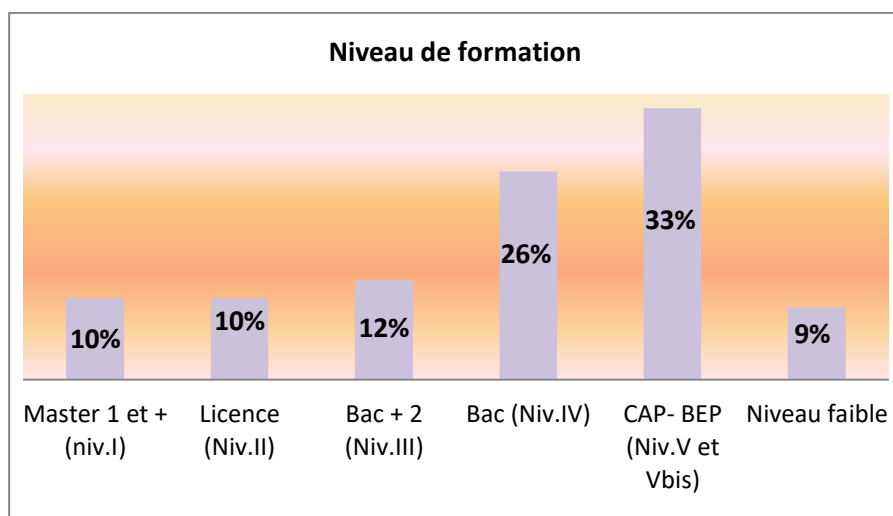
Trois quarts des personnes accompagnées par le SAVS G. Beauvois ne sont pas en situation de couple (65 personnes). Le nombre de personnes (9) mariées ou en concubinage reste faible. 16 personnes étaient dans le passé en situation de couple.

Le nombre de personnes ayant des enfants est en augmentation par rapport à l'année dernière, 22% sont concernées.

Le pourcentage le plus élevé correspond à celui des personnes qui n'ont pas d'enfants (78%).

Dans les axes d'accompagnement proposés par le SAVS, le travail autour de la parentalité en fait partie. Nous pouvons être amenés à travailler en partenariat également avec les institutions relevant de l'enfance.

3.3.10 Niveau de formation



Les niveaux de formation des personnes accompagnées sont hétérogènes :

- ↪ 53 personnes possèdent un niveau de formation compris entre le CAP et le BAC ;
- ↪ 29 personnes ont un niveau de formation supérieur au BAC :
 - 11 personnes ont un BAC +2
 - 9 personnes ont une licence
 - 9 personnes ont niveau supérieur au MASTER 1.
- ↪ 7 personnes ont un niveau inférieur au niveau V.

3.3.11. Situation professionnelle

Le SAVS Gustave BEAUVOIS en accord avec le projet associatif de l'Association VIVRE a pour spécificité de favoriser l'insertion professionnelle des usagers.

Pour les personnes qui sont en situation professionnelle les référents apportent simultanément un soutien afin de mettre en œuvre les prés requis nécessaires pour la bonne mise en place de ce projet :

- En assurant une médiation entre les différents opérateurs et intervenants
- En levant les freins rencontrés (liés aux problématiques de santé ou sociales)
- En développant l'autonomie des personnes
- Et en stabilisant le parcours de vie

Le SAVS propose un atelier collectif « Parcours Professionnel » afin d'accompagner les personnes ayant un projet autour de l'activité professionnelle.

Simultanément au travail réalisé par le chargé de suivi de la personne, un référent vient en renfort auprès des usagers en entretien individuel et en collectif pour mettre en œuvre un parcours personnalisé d'accès à l'emploi, formation, et/ou d'accès à l'activité :

- en encourageant la personne dans son projet
- en repérant les atouts et en identifiant les freins
- en définissant le projet, (adapté à la situation et au niveau de rétablissement)
- en facilitant le dialogue avec les opérateurs de l'emploi

La « co-construction » du parcours se met en œuvre grâce aux partenariats développés avec les services publics de l'emploi et les acteurs de l'entreprise :

Les objectifs et les actions menées sont :

- la recherche documentaire
- l'élaboration d'outils CV, LM.
 - la visite d'entreprise
 - l'exploration et l'identification des pistes de projet
 - Evaluation du niveau acquis/à acquérir
 - l'élargissement des cibles professionnelles
 - l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du parcours personnalisé
 - la Validation par des périodes de stages pratiques
 - la mise en relation avec les partenaires

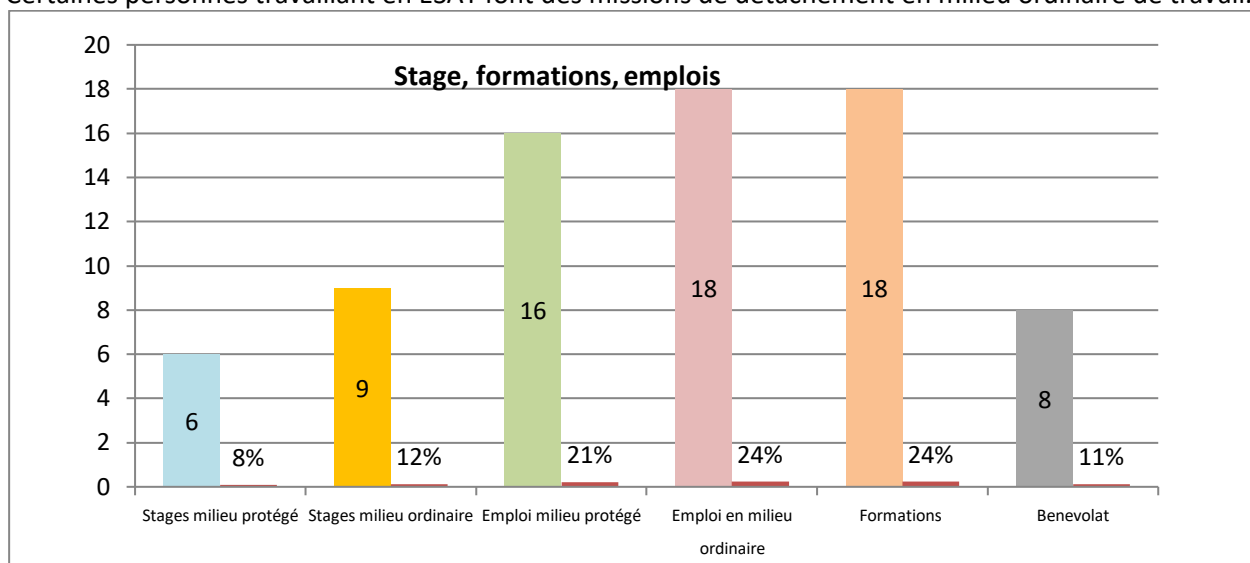
En lien avec les services de l'emploi et les acteurs de l'entreprise le SAVS veille à sécuriser les parcours des usagers en les accompagnants dans la stabilité de leurs projets de vie.

Plusieurs actions autour de la mobilisation professionnelle ont été mises en place en 2018. 59% des personnes prises en charge se sont mobilisées autour d'une activité professionnelle ou une formation :

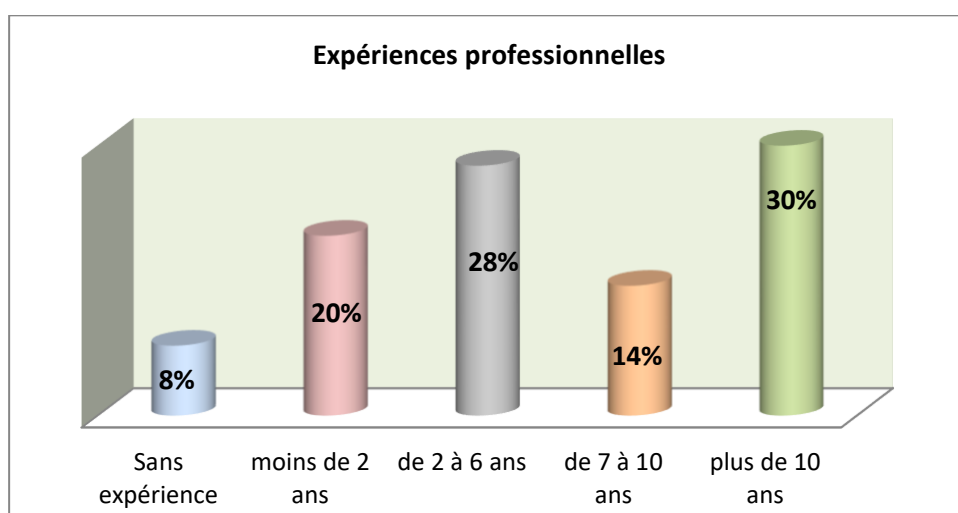
- ↪ 18 formations sont en cours de réalisation ou ont été réalisés par 15 personnes
- ↪ 9 stages en milieu ordinaire de travail ont été réalisés par 6 personnes
- ↪ 6 stages en milieu protégé ont été réalisés par 5 personnes
- ↪ 18 contrats de travail en milieu ordinaire sont en cours ou ont été réalisés par 12 personnes
- ↪ 16 personnes sont en emploi en milieu protégé (ESAT)

↳ 4 personnes réalisent ou ont réalisé 8 activités bénévoles

Certaines personnes travaillant en ESAT font des missions de détachement en milieu ordinaire de travail.



3.3.12 Expériences professionnelles

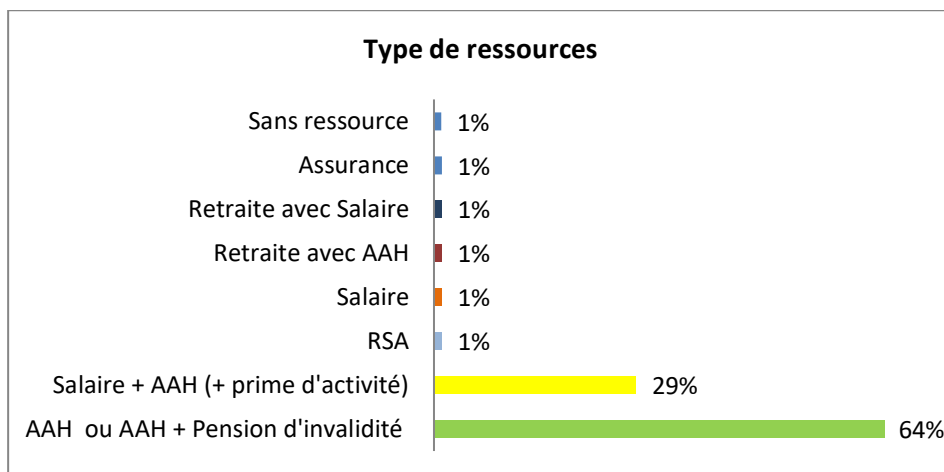


La plupart des personnes accompagnées par le SAVS Gustave Beauvois ont eu au moins une expérience professionnelle de 2 ans. Ainsi, 83 personnes (92%), ont déjà travaillé ou travaillent actuellement :

- ↳ 18 personnes (20%) ont une expérience de moins de deux ans ;
- ↳ 25 (28%) personnes ont une expérience de deux à six ans ;
- ↳ 40 (44%) personnes ont une expérience professionnelle de plus de 7 ans.

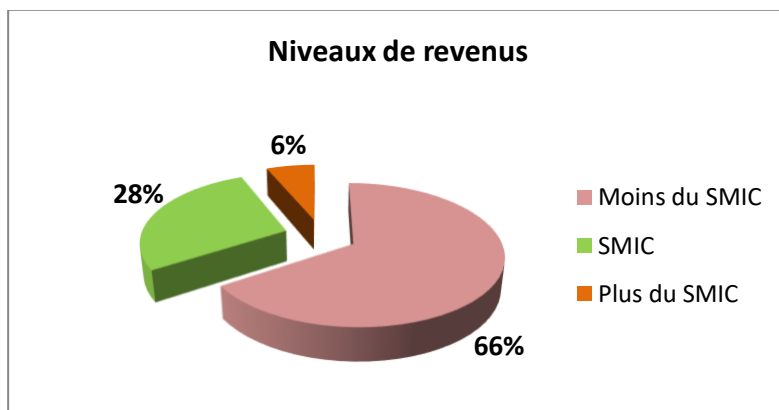
La spécificité du SAVS Gustave Beauvois dans l'insertion professionnelle est bien identifiée par l'ensemble de nos partenaires. Très souvent lors des premiers entretiens d'admission les personnes mettent en avant le souhait de travailler le projet professionnel.

3.3.13 Type de ressources



Presque la majorité de personnes prises en charge bénéficient d'une AAH (Allocation Adulte Handicapé). Ainsi en 2018:

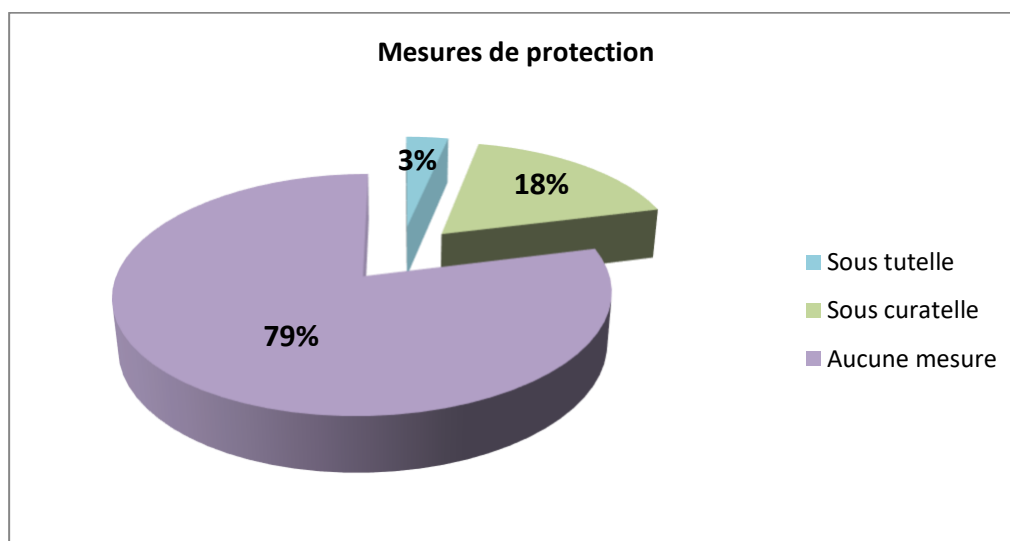
- ↪ Environ trois quarts des personnes (64) perçoivent l'AAH ou cumulent l'AAH avec une pension de validité.
- ↪ Un tiers, 26 personnes cumulent le salaire avec un complément de l'AAH. Il s'agit de personnes travaillant à temps partiel en milieu ordinaire ou ayant une activité en milieu protégé.
- ↪ 1 personne ne relevant pas de l'AAH perçoit le RSA.
- ↪ 2 personnes sont à la retraite.
- ↪ 1 personne perçoit un salaire.
- ↪ 1 personne bénéficie d'une assurance
- ↪ 1 personne n'a pas de ressources



Nous constatons une amélioration du niveau de revenus des personnes accompagnées par le SAVS. Même si la catégorie de personnes qui ont un revenu inférieur au SMIC reste la plus représentée, 59 personnes sont concernées (66%), ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente (13 personnes de moins).

En revanche, nous constatons un nombre plus important de personnes qui atteignent le SMIC (25 personnes). Seulement 6 personnes dépassent ce revenu.

3.3.14. Mesure de Protection judiciaire



Le nombre de personnes accompagnées bénéficiant d'une protection juridique reste faible ; seulement 19 personnes (21%) sont concernées : 16 personnes sont sous curatelle et seulement 3 personnes sous tutelle.

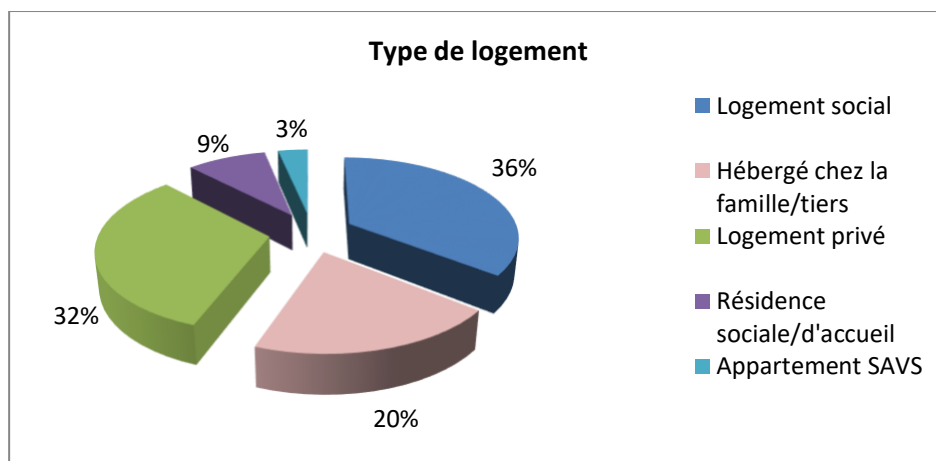
71 personnes n'ont pas de protection juridique.

La plupart des personnes accompagnées n'ont pas besoin de ces mesures, le SAVS leur apporte un soutien nécessaire dans leur vie quotidienne. Certaines personnes qui pourraient avoir besoin acceptent difficilement ce type de mesure.

3.3.15. Conditions de logement

Comme l'année dernière, la majorité du public accueilli réside en logement autonome que ce soit dans le parc privé ou en logement social (68%). 20% sont hébergés par la famille et 12 % accueillis en résidence sociale.

Ces chiffres viennent appuyer le travail de coordination que le SAVS peut réaliser autant auprès des familles des personnes accueillies que des bailleurs sociaux ou des associations ayant des résidences sociales ou d'accueil (Aurore, Habitat et Humanisme ou l'association D'entraide Vivre avec la Résidence Stéphane HESSEL).



Cette année, 3 personnes ont ainsi pu bénéficier d'un logement social dont 2 à Paris même. L'accompagnement s'est alors centré sur une aide à l'aménagement et la constitution des dossiers nécessaires aux demandes FSL (Fond solidarité au logement).

Parmi ces trois personnes, une personne, après trois ans de collocation à l'appartement de transition du SAVS G. Beauvois, a pu accéder à un logement social en début 2018.

Une nouvelle personne accompagnée a ainsi intégré le logement de transition pour une problématique d'hébergement. Cette stabilisation locative lui a permis de se concentrer sur son accompagnement sanitaire et son projet professionnel.

Le travail de médiation de la collocation reste primordial pour assurer le bon fonctionnement de la collocation et garantir le respect de chacun.

3.3.16. Raisons motivant la sortie

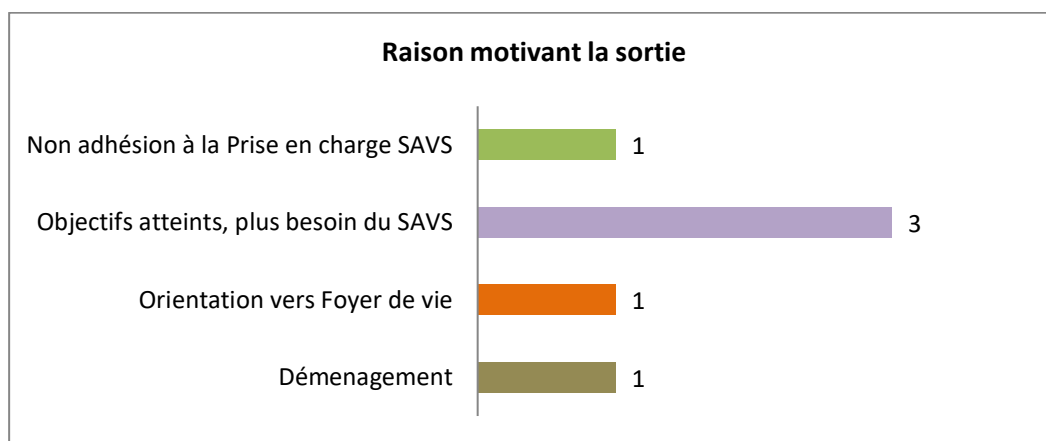
En 2018, 6 personnes ont finalisé leur prise en charge au SAVS pour les raisons suivantes:

↳ Une personne a déménagé dans une autre région de France pour laquelle nous avons passé le relais à un SAVS proche de son nouveau domicile.

↳ Trois personnes ont atteint leurs objectifs, la prise en charge SAVS n'était donc plus nécessaire. Deux de ces personnes peuvent s'appuyer sur la tutrice, l'ESAT ou l'assistante sociale du CMP en cas de besoin d'aide ou soutien ponctuellement.

↳ Une personne a intégrée un foyer de vie, donc, nous avons été contraints d'arrêter la prise en charge.

↳ Une personne ne s'investissait plus dans la prise en charge au SAVS et considérait ne plus avoir besoin de nos services. Elle n'a pas souhaité être réorientée.



Madame L

Madame L a été accompagnée pendant 5 ans au SAVS. Au cours de cette prise en charge nous avons pu travailler sur : l'axe du logement afin d'accéder à un logement social, la recherche d'une formation, la socialisation, les démarches administratives et les soins. Des liens réguliers avec la mère, tutrice de madame, et avec le psychiatre ont été maintenus tout au long du parcours. Madame a pu accéder à un logement social dans le département 93. Le SAVS l'a donc accompagné dans ce changement et a pris contact avec le SAVS le plus proche de son nouveau lieu de résidence afin que Madame L puisse bénéficier d'un nouveau suivi.

Monsieur L

Monsieur L a été accompagné par le service pendant 4 ans. Il a été orienté par Delta Insertion afin qu'on apporte à Monsieur un soutien dans les démarches professionnelles, dans la recherche d'un logement,

dans les démarches administratives et qu'on l'encourage dans la socialisation. Monsieur ayant atteint la plupart des objectifs, n'exprimait plus le besoin d'un accompagnement au sein du SAVS. Les seules démarches ponctuelles concernant le logement pouvant être réalisées par l'assistante sociale du CMP.

Monsieur M

Monsieur M a débuté son accompagnement en 2012. Dès son arrivé son axe principal concernait l'insertion professionnelle. Monsieur a pu intégrer un ESAT Hors les Murs où il a pu réaliser nombreuses mises à disposition dans l'administratif qui ont évoluée vers le domaine comptable. Une opportunité de bénéficier d'une formation dans le domaine de la comptabilité s'ouvre à lui.

Monsieur, ayant acquis une autonomie dans sa situation professionnelle, ne ressentait plus le besoin d'un accompagnement au sein du SAVS.

Madame R

Melle R a été orienté par sa neurologue et accompagnée au SAVS pendant 2 ans. Pendant cette période nous avons soutenu Madame dans ses démarches liées à l'insertion professionnelle, au logement et à la mise sous protection juridique. Elle a pu intégrer un ESAT et le foyer associé à cet ESAT. Nous avons été contraints d'acter la fin de prise en charge suite à son entrée dans le foyer.

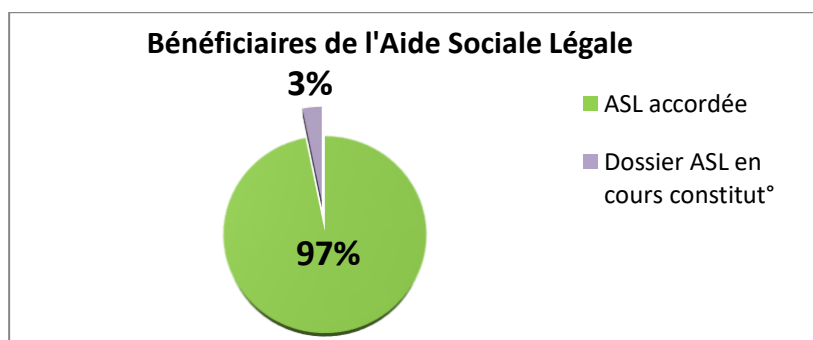
Monsieur S

Monsieur S a été accompagné pendant 4 ans au sein du SAVS pour un projet autour des soins et de la formation. Monsieur a repris des études et obtenu le DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) lui permettant de rentrer à l'Université. Monsieur a démarré un cursus universitaire qui n'a pas été concluant, ses difficultés psychiques l'empêchant de tenir la cadence. Monsieur s'est montré très ambivalent et indécis concernant la suite de sa formation et ses soins. Il a persisté à s'inscrire de nouveau sur un autre parcours universitaire et a souhaité mettre fin à son accompagnement au sein du SAVS. Nous avons encouragé Monsieur à consolider ses soins.

Madame R.

Madame R. a été suivie par le SAVS depuis avril 2012. Madame a été soutenue dans la régularité de sa démarche de soin, dans la stabilité de son emploi. Nous avons aidé Madame à développer les axes de socialisation par le biais des activités collectives et des sorties culturelles. Des liens réguliers ont été assurés avec l'ESAT, la curatrice et la psychothérapeute de Madame. Au cours de son accompagnement, Madame a réalisé une signifiante progression. Elle a développé un cercle d'amis et a gagnée en autonomie. Progressivement, Madame ne ressentant plus le besoin d'accompagnement, s'est désinvestie du SAVS et a souhaité la fin d'une prise en charge. Une synthèse a été réalisée avec l'ensemble des partenaires œuvrant autour de Madame qui pourront continuer à l'apporter un soutien en cas de besoin.

3.3.17. Bénéficiaires de l'Aide Sociale Légale



Une grande partie des personnes accompagnées au SAVS bénéficient d'une Aide Sociale Légale, condition administrative nécessaire pour une prise en charge au SAVS. Ainsi :

- 87 personnes accueillies au SAVS, bénéficient de l'Aide Sociale Légale,
- Pour 3 personnes ayant démarré la prise en charge en décembre, le dossier ASL était en cours de constitution,

En 2018, presque la totalité de personnes accompagnées (97%) avaient instruit un dossier d'Aide Sociale Légale.

3.3.18 Exemples d'accompagnement

« Témoignages de personnes accueillies »

" Pour moi, le SAVS Gustave Beauvois constitue un repère social au sein duquel je m'épanouis. Grâce aux activités proposées et aux instances participatives, nous avons l'occasion de nous exprimer et de contribuer à l'élaboration du planning mensuel. La parole des personnes accompagnées est respectée et il règne au sein du Service un climat de bienveillance, nécessaire à mon bien-être. Aussi, j'ai une grande confiance en ma référente de suivi qui m'accompagne dans mes démarches personnelles et administratives. "

« Je suis au SAVS depuis trois ans et je trouve que les sorties culturelles sont très intéressantes. Les référents sont sympathiques très à l'écoute et toujours présents pour nous aider. Grace au SAVS j'ai pu occuper l'appartement thérapeutique depuis trois ans où je me sens bien avec mes deux colocataires »

« Suite à des problèmes de santé, je me suis adressée au Cap Emploi où j'ai pu rencontrer une référente qui me propose de m'orienter vers le centre Alexandre Dumas (qui ont pour mission d'orienter les personnes en situation handicap psychique à élaborer un projet professionnel). Je rencontre la directrice qui me passe un test QCM et mes résultats ne sont pas très satisfaisants. Ensuite, je rencontre le psychiatre qui m'explique qu'avant de construire un projet professionnel je dois me stabiliser psychologiquement et socialement. Il me parle du SAVS qui serait le mieux adapté pour retrouver une stabilité.

Je suis donc orientée et je rencontre la directrice du SAVS et ma référente social.

L'encadrement de ma référente au SAVS m'a beaucoup aidé a reprendre confiance et me reconstruire des objectifs que je n'arrivais plus a faire.

Aujourd'hui je pense être assez stable et soutenue pour enfin travailler sur mon projet professionnel.

Je tiens à remercier ma référente qui est une personne formidable et pleine de bienveillance ainsi que toute l'équipe »

« Paroles de professionnels »

Exemples de socialisation

Monsieur K :

Monsieur K est accompagné au SAVS G. BEAUVOIS depuis octobre 2014. Les axes de son accompagnement s'articulaient autour de l'emploi et d'une plus grande socialisation. Monsieur K, souffrant de trouble du spectre autistique, a des difficultés sur le plan relationnel et a une vie sociale, en dehors de sa famille, assez limitée. Il était donc primordial d'accompagner Mr K sur des activités socialisantes lui permettant d'appréhender l'autre et d'enrichir ses apprentissages relationnels.

Aujourd'hui Mr K participe régulièrement à l'atelier Redynamisation Cognitive sur le SAVS. Il participe également à des ateliers ponctuels comme les jeux de société lors desquels Mr K peut jouer en équipe et s'exprimer pleinement. De plus il participe à quelques sorties pas trop loin de son domicile. Monsieur K peut aujourd'hui avoir une conversation brève avec d'autres personnes en impliquant ses ressentis et ses jugements. Fort de ses progrès Monsieur a pu faire une pré-orientation professionnelle lui permettant d'identifier ses capacités et ses choix par rapport à l'emploi et il devrait faire un stage en ESAT au mois de mars 2019.

Exemples d'insertion professionnelle

Madame D :

Madame D est âgée de 22 ans et avait pour demandes initiales principales la socialisation et l'obtention d'un emploi dans le domaine du maquillage plus particulièrement (étant donné qu'elle est détentrice d'un diplôme de maquilleuse professionnelle).

Madame D suivait de nombreux ateliers créatifs auprès de la Ville de Paris dont celui de la décoration florale en mousse. La pertinence d'effectuer un stage à l'ESAT Vivre dans le domaine de la décoration florale lui a été soumise, une proposition qu'elle a suivi avec engouement et sérieux.

Dès sa première mise en situation professionnelle (MISPE), l'équipe de l'ESAT a été satisfaite de son implication, de ses prestations et de sa ponctualité. Une deuxième MISPE a suivi pour que Madame D soit certaine de vouloir s'engager dans ce projet à plus long terme. Elle fait partie depuis janvier 2019 des effectifs de la structure. Elle est bien intégrée auprès de ses collègues et cette nouvelle situation ne lui apporte de ses dires que de la « positivité ».

« Paroles de professionnels »

Exemple d'accompagnement autour des soins

Madame L

Madame L. est accompagnée par le SAVS depuis 2010. Dès son admission, le SAVS s'est présenté comme un lieu ressource, autant dans l'aide qu'elle pouvait y trouver pour son suivi administratif que dans le lien avec le soin. Entretiens, Visites à domicile et participations aux activités, Madame L. était très présente sur le service. Ce qui a notamment permis d'alerter rapidement les équipes du Centre Médico-Psychologique lorsqu'un affaiblissement physique fut constaté.

En 2017, son état de santé se dégrade. Elle fait une embolie pulmonaire liée au traitement antipsychotique qu'elle prenait. C'est alors que sa référente de suivi a débuté des visites à l'hôpital et fait du lien avec l'équipe du CMP.

Un changement de traitement a été nécessaire. Malgré tout, Madame L. n'a pu retrouver la stabilité acquise et a effectué de nombreuses hospitalisations en 2018. Le SAVS a été soutenant lors de cette période. Sa référente et le psychologue du service ont alors réalisé divers visites à l'hôpital, fait du lien avec la famille, l'équipe du CMP et celle de l'hôpital, en les sollicitant lors de réunions de synthèse. L'objectif étant de coordonner au mieux les soins et notre suivi pour permettre un retour à domicile serein et de rassurer Madame sur son avenir.

Fin 2018, c'est ainsi que Madame a pu intégrer une famille d'accueil dans la perspective de retourner progressivement dans son logement.

Exemples d'insertion par le logement

Madame C

Madame C est arrivée au SAVS Beauvois après un parcours d'errance. Au début de l'accompagnement, elle a été logée dans plusieurs hôtels sociaux. L'objectif premier était de stabiliser Madame C sur le plan de sa santé mentale et physique tout en travaillant en parallèle la question du logement.

Madame C a ensuite intégré l'appartement de transition, en colocation et géré par le SAVS. Ceci a apporté une forme de stabilité, ôtant ainsi l'angoisse jusqu'alors présente d'un retour à la rue. La proximité du service a permis de développer l'autonomie au quotidien, le « savoir habiter », mais aussi de rassurer Madame C sur ses capacités à occuper un logement.

Ce temps à l'appartement a permis à Madame C de remobiliser son énergie sur un projet de relogement qui devenait alors plus concret et possible. Aussi, avec l'aide du SAVS, un recours indemnitaire au DALO a été initié.

Une orientation a été demandée au SIAO dans une pension de famille que Madame a pu intégrer après 2 ans passés à l'appartement. Très vite après son intégration à la pension de famille, un logement social lui a été proposé par le DALO qu'elle a accepté. Toujours en lien avec les partenaires, le SAVS a pu l'accompagner dans l'organisation des démarches, l'aménagement du logement et la découverte du quartier.

« Paroles de professionnels »

Exemple de VAD

Monsieur M.

Monsieur M est accompagné au SAVS G. BEAUVOIS depuis le mois de décembre 2012.

Il avait pour demande, d'être soutenu à la gestion de son domicile et que le SAVS soit en contact avec son curateur ainsi qu'un accompagnement sur des sorties extérieures la participation à l'atelier Redynamisation Cognitive. Monsieur M alterne des phases de grand dynamisme avec des phases de retrait difficiles. Lors de ces dernières, il ne peut sortir de chez lui et ne souhaite guère être visité. Cependant Monsieur a rapidement été en confiance avec ses différents référents de suivi et ceux-ci ont pu mettre en place des visites à domicile. Cet accompagnement extérieur au SAVS a permis le classement de ses papiers et notamment ses contrats de travail et ses fiches de paye afin de préparer son passage à la retraite. En nous rendant à son domicile nous nous sommes aperçus de la difficulté pour Monsieur de tenir son logement rangé, seul. Cependant en lui indiquant quelques conseils et en montrant à monsieur comment mieux agencer son appartement, il s'est de suite mobilisé et a su se réinvestir dans son logement. Aujourd'hui j'espace mes visites à domicile car le logement est bien tenu. De plus Mr M vient chaque semaine au SAVS pour voir, si des activités peuvent l'intéresser ainsi que les spectacles proposés par le secours populaires.

TAUX D'OCCUPATION MOYEN SUR 3 EXERCICES (CLOS)

ELEMENTS DE CALCUL	N - 3	N - 2	N - 1	TOTAL sur 3 ans	N
Capacité autorisée	80	80	80		80
Nombre journées d'ouverture	297	297	297		297
Nombre théorique de journées	23 760	23 760	23 760	71 280	23 760
Nombre réel de journées	24 771	24 560	24 494	73 825	24 637
Nombre retenu de journées					23 760
Taux d'occupation - Reel en %	104,26%	103,37%	103,09%		103,69%
Taux moyen d'occupation constaté				103,57%	
Ecart Retenu / Réel en jours					877

En 2018, le nombre de journées réalisées par le SAVS Gustave Beauvois est de 24 555, le taux d'occupation étant de 103.35%. Ce taux d'occupation est supérieur aux deux années précédentes.

La file d'attente continue à progresser, ainsi en fin décembre, 28 personnes attendaient de démarrer un accompagnement au sein de notre SAVS.

II. Perspectives 2019

1. SUIVI DE LA DEMARCHE QUALITE

Au cours de l'année 2018 :

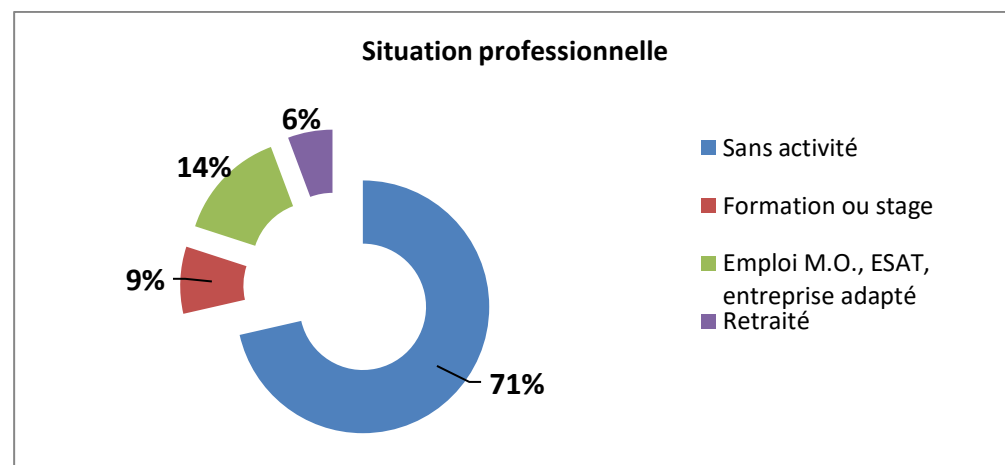
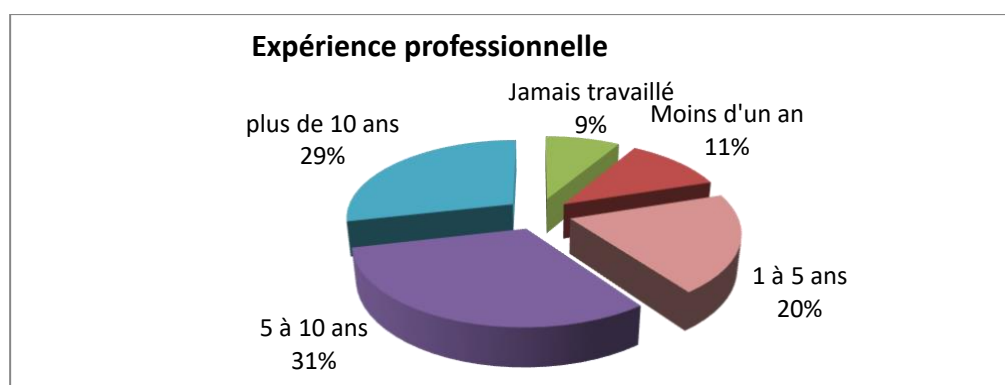
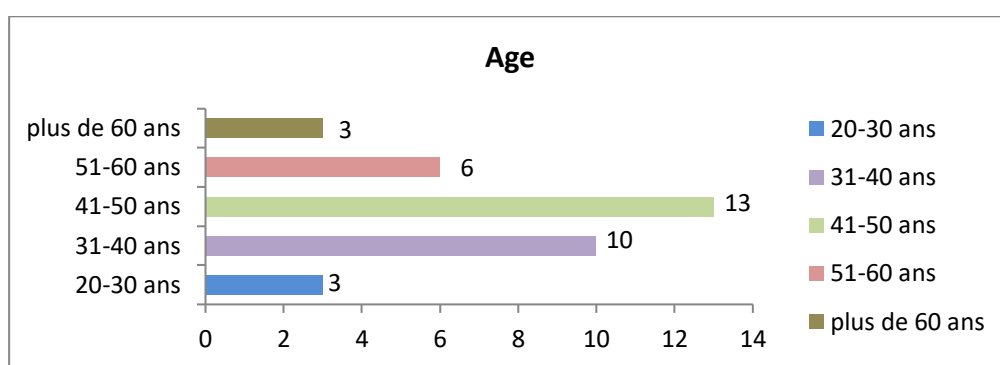
- Plusieurs formations ont été suivies par les membres de l'équipe afin de continuer à apporter de la qualité aux prestations proposés à notre public.
- Egalement, des rencontres régulières avec nos partenaires par le biais des colloques, de synthèses, des réunions par domaine de métier... L'objectif étant de renfoncer ce partenariat et continuer à favoriser ensemble la complémentarité permettant d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accompagnées.
- Nous avons accueilli deux stagiaires, une étudiante en psychologie et une étudiante en Economie Sociale et Familiale. Le partage d'expériences entre professionnels et stagiaires apporte une riche dynamique mettant en synergie les nouveaux apports théoriques et l'expérience du terrain des professionnels. Au cours du premier trimestre 2019, l'accueil de trois stagiaires est déjà programmé.

Résultats du questionnaire de satisfaction 2018

Cette année, comme les années précédentes les personnes accompagnées se sont montrées très dynamiques dans leur participation à l'élaboration du nouveau questionnaire de satisfaction. Nous avons mis à disposition le questionnaire pendant un mois, en fin d'année. Cette année, la réponse au questionnaire se faisait par voie numérique. Cependant, les personnes n'ayant pas d'ordinateur ou ayant des difficultés à manipuler l'ordinateur, pouvaient répondre sur papier.

Parmi les 84 personnes accompagnées au sein du service au moment de la mise à disposition du questionnaire, 35 personnes ont renseigné le questionnaire (42%). Nous constatons une hausse du nombre de participants par rapport à l'année précédente.

Deux tiers des personnes ayant renseigné le questionnaire sont accompagnées au SAVS depuis au moins 3 ans, ainsi 69% de personnes sont concernées. L'âge la plus représentée se situe entre 31 et 50 ans (66%). Il s'agit surtout de personnes habitant dans un logement autonome (69%), sans activité professionnelle (71%) et ayant une expérience professionnelle (60% plus de 5 ans d'expérience et 20% de 1 à 5 ans).



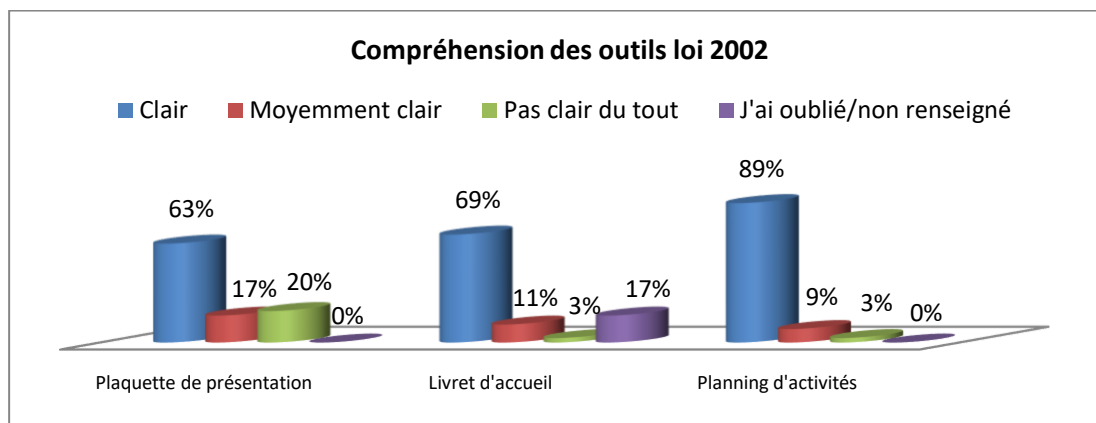
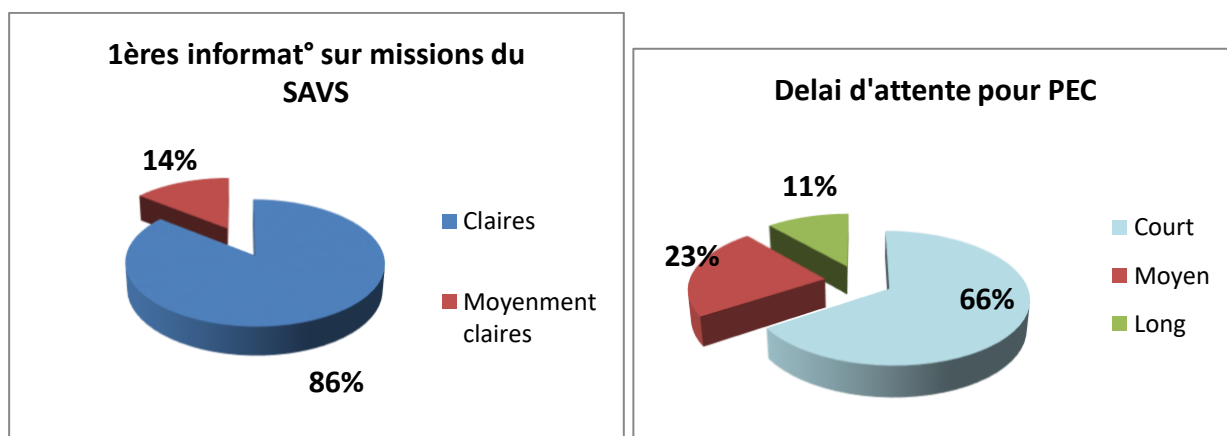
Le premier accueil/les premiers contacts

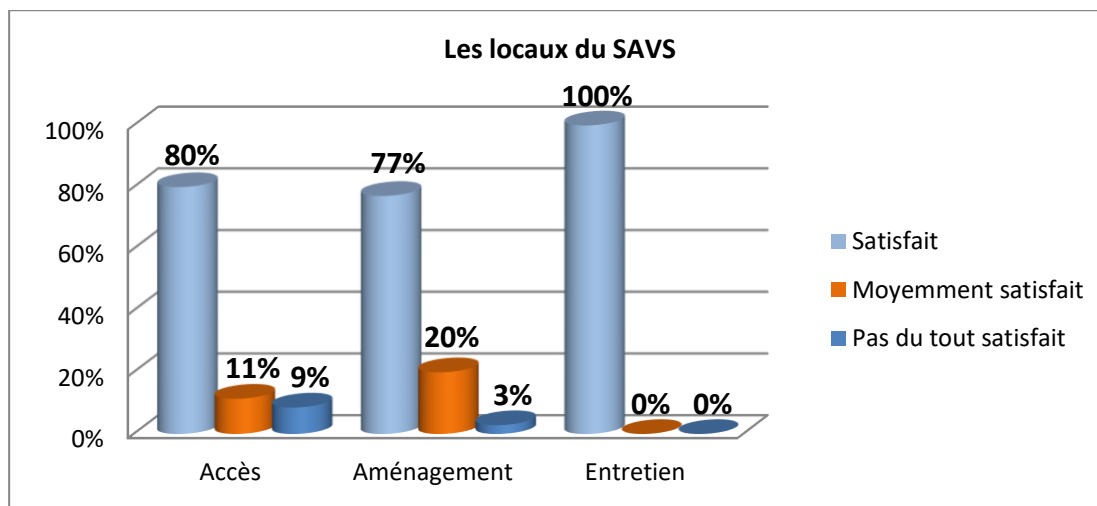
Presque la totalité des personnes expriment être satisfaites du premier accueil téléphonique et des premiers entretiens. La plupart estiment avoir compris complètement les premières informations sur le SAVS (30 personnes) ; pour 5 personnes les informations étaient moyennement claires. 23 personnes expriment considérer le temps d'attente pour un 1^{er} rendez-vous court ; pour 8 ce délai est moyen et pour 4 le délai est long. La plupart sont satisfaites de ces délais.

Concernant les documents loi 2002 présentés aux personnes lors des premiers entretiens:

- 22 personnes estiment que la plaquette de présentation est claire ; pour 6 personnes est partiellement claire et 7 personnes ont oublié depuis l'admission.
- Le livret d'accueil semble claire pour 24 personnes ; moyennement clair pour 4 personnes et 7 personnes ont oublié.
- 31 personnes considèrent que le planning d'activités est un outil très clair.

L'avis sur les locaux est très positif, la totalité des personnes estiment que les locaux sont propres, 27 (77%) et 28 (80%) personnes expriment être satisfaits de leur aménagement et accessibilité.

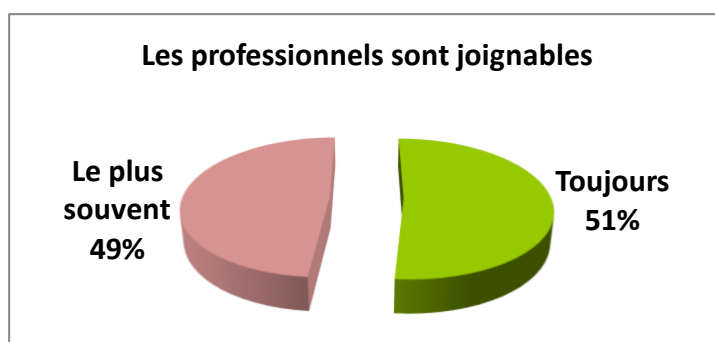




L'accompagnement au SAVS

Les personnes expriment une réelle satisfaction concernant l'accueil qui leur est réservé par les professionnels du SAVS ; ainsi la totalité des personnes sont de cet avis. Les horaires semblent convenir également à presque la totalité des personnes (34 personnes sur 35).

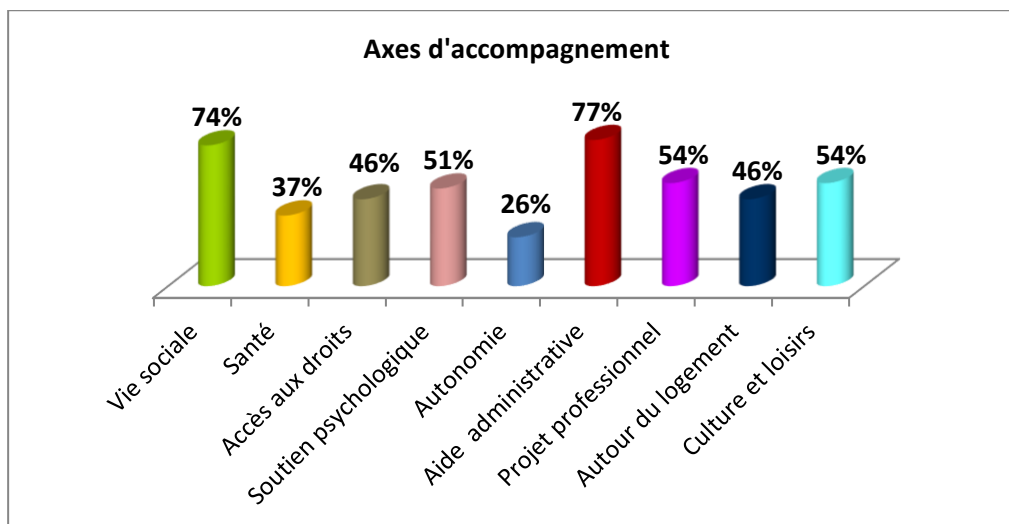
49% de personnes estiment que les professionnels sont toujours joignables ; pour 51% ils sont le plus souvent joignables.



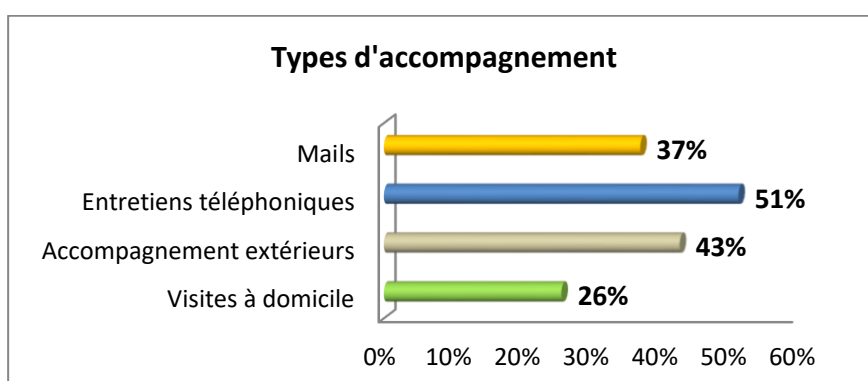
Dans le cadre de l'accompagnement, les personnes sont reçues régulièrement en entretien individuel, cependant d'autres modes de communication, adaptés à chaque personne en fonction de leurs besoins, favorisent les liens et échanges avec les professionnels. Ainsi, 91% des personnes expriment utiliser le support téléphonique et 43% les mails.

Dans le cadre de l'accompagnement individuel, les personnes semblent satisfaites du soutien et de l'écoute que les professionnels leur réservent. 46% et 54% estiment être le plus souvent ou toujours écoutés.

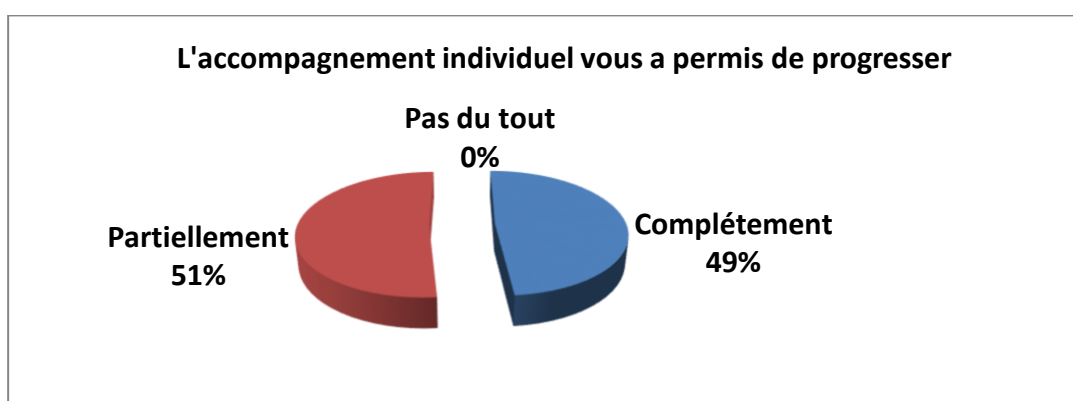
Les axes d'accompagnement que l'on retrouve le plus souvent, dans les réponses données par les personnes ayant répondu au questionnaire, sont l'aspect concernant la vie sociale et l'aide administrative. Environ la moitié des personnes choisissent comme axes d'accompagnement privilégiés l'accès aux droits, le soutien psychologique, l'élaboration du projet professionnel, les démarches autour de l'accès/ maintien du logement et les démarches et activités liées à la culture et loisirs.



Les différents types d'accompagnement proposés au SAVS semblent convenir aux personnes accompagnées. Ceux dont les personnes adhèrent le plus, mise à part les entretiens individuels, ce sont les entretiens téléphoniques (51%), les accompagnements extérieurs (43%) et les mails (37%). Le type d'accompagnement autour des visites à domicile n'est pas trop sollicité (26%). 94% des personnes sont satisfaites de la fréquence de ces différents types d'accompagnement.



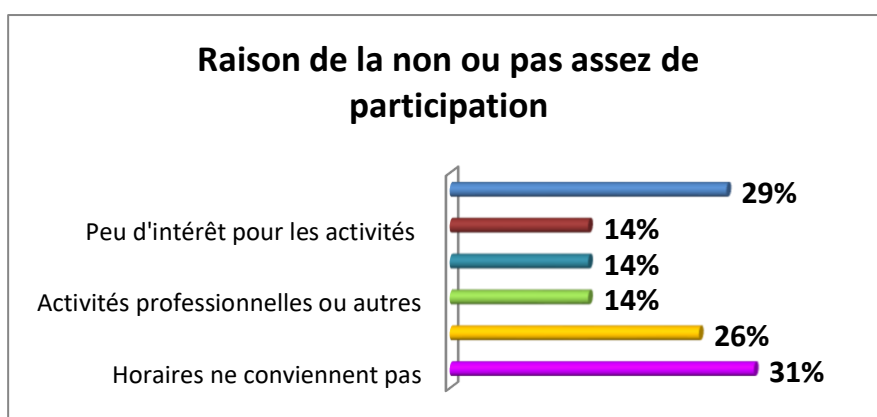
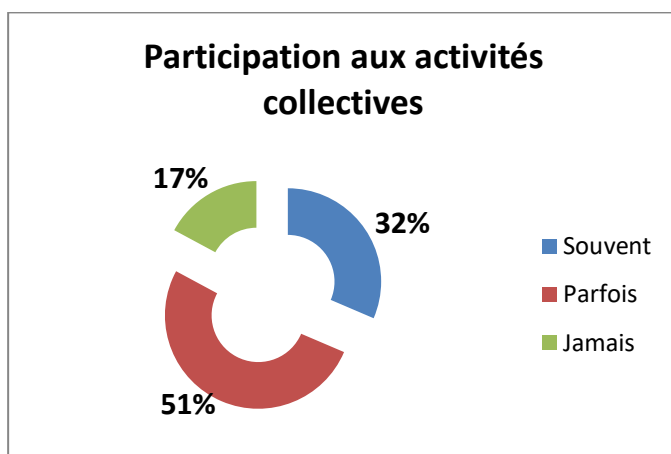
L'ensemble de personnes estime que l'accompagnement individuel leur aura permis de progresser dans leur projet de vie : 51% partiellement et 49% complètement. Une grande partie des personnes expriment d'être toujours informées des échanges réalisés avec les partenaires extérieurs (85%) ; Un nombre faible de personnes estiment n'être pas toujours informées (6%) ou jamais informées (9%).

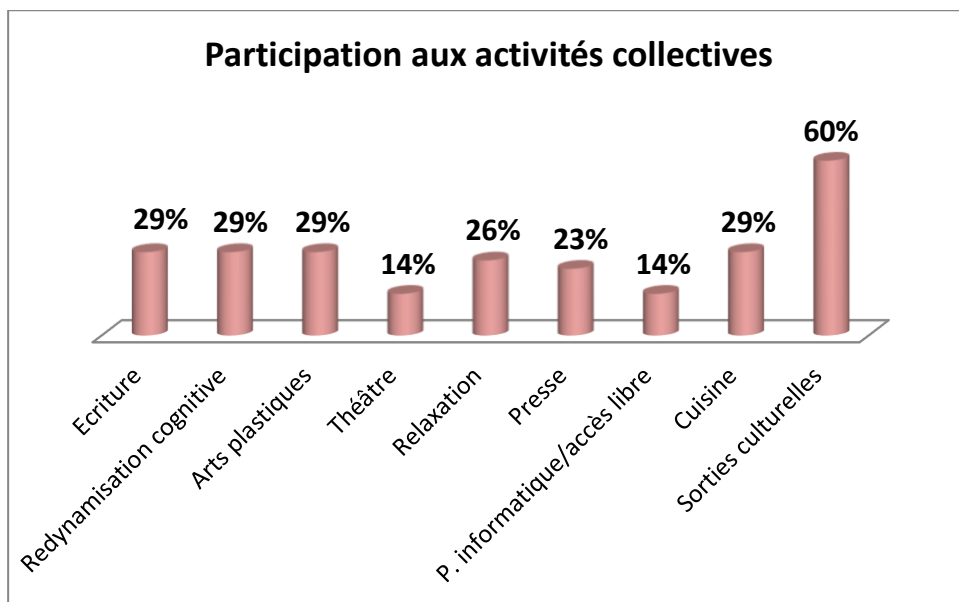


Accompagnement collectif

Environ un tiers de personnes ayant répondu au questionnaire participent régulièrement aux activités collectives et la moitié participe mais moins souvent. La participation aux activités collectives n'étant pas obligatoire, 17% des personnes expriment ne jamais participer. Les trois raisons le plus souvent mises en avant par les personnes participant peu ou jamais aux activités sont : les horaires ne leur conviennent pas, les problèmes de santé et les difficultés à être en groupe. Ensuite avec des proportions plus faibles, l'éloignement géographique, l'activité professionnelle et le peu d'intérêt pour les activités.

Les personnes sont très intéressées par les sorties culturelles, 21 personnes sont présentes régulièrement. 10 personnes expriment participer souvent aux ateliers écriture, 10 personnes expriment participer à l'atelier redynamisation cognitive, 10 personnes aux arts plastiques et 10 personnes aux ateliers cuisine. Ensuite, 9 personnes participent à la relaxation et 8 à l'activité presse. 5 personnes participent au théâtre et 5 aux permanences téléphoniques et accès libre. Les personnes sont satisfaites de la fréquence des activités.

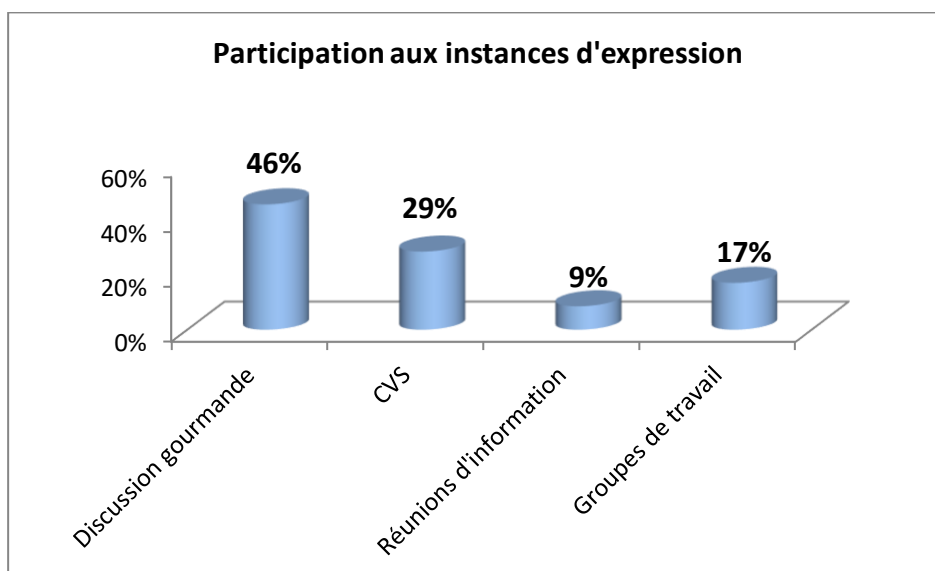




Instances de participation et expression

La moitié des personnes ayant renseigné le questionnaire participent souvent ou ponctuellement aux différentes réunions d'expression et d'échanges (discussion gourmande pour la réalisation du planning, les Conseils à la Vie sociale, réunions de préparation d'événements...). Le taux reste bas malgré les nombreuses sollicitations des professionnelles.

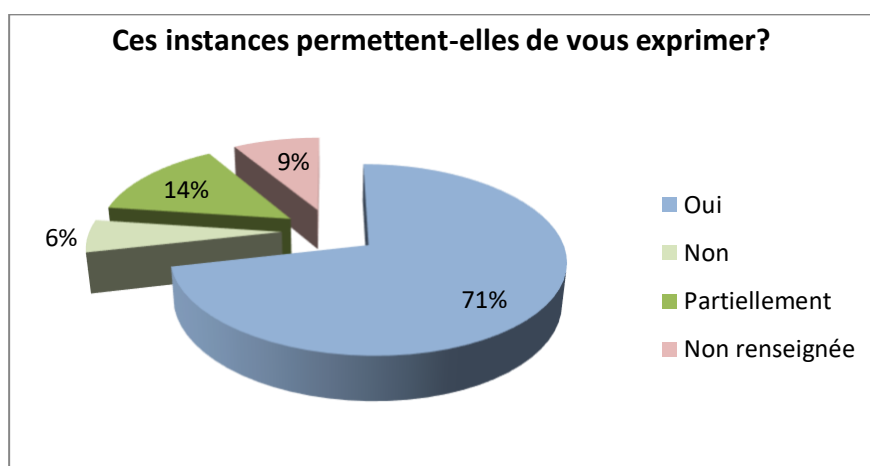
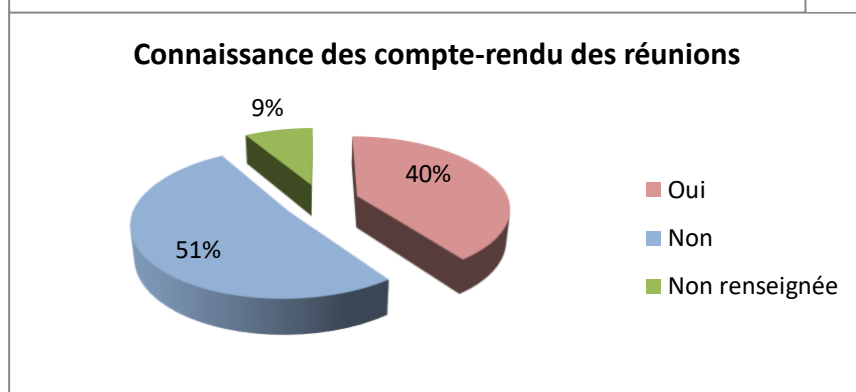
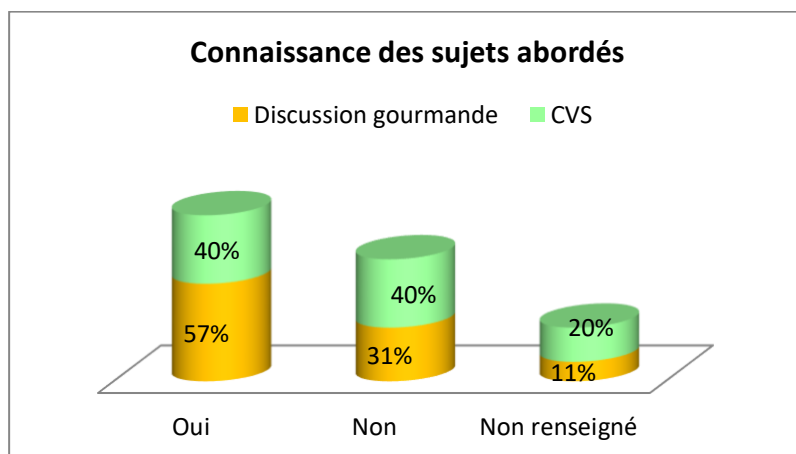
Les réunions ayant le taux de participation le plus important sont la discussion gourmande (94%) et le Conseil à la vie sociale (59%). Ensuite, 35% personnes expriment participer aux groupes de travail autour de projets et 18% aux réunions d'information.



Une grande partie de ces personnes apprécie ces outils mis à disposition car c'est un bon moyen d'expression, ces moments d'échange leur permettent de s'exprimer (78%) ; 17% de personnes estiment que ce n'est pas suffisant et 7% ne trouvent pas l'intérêt.

Un peu plus de la moitié expriment connaître les sujets abordés en Discussion gourmande (20 personnes concernées) ; cependant moins de la moitié connaissent les sujets abordés en Conseil à la Vie Sociale (14 personnes).

Moins de la moitié expriment avoir connaissance du compte rendu réalisé après chacune de ces instances malgré toutes les actions mises en place (envoi par mail, affichage sur le tableau de la salle d'activité et de la pièce d'accueil).



2. ACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE EN LIEN AVEC LE PROJET ASSOCIATIF

Au cours de l'année 2018, nous avons poursuivi la démarche de réflexion du projet d'établissement au sein de l'équipe. Une formalisation et réécriture du projet d'établissement devra être réalisée au cours de l'année comme étant le résultat de la déclinaison du projet associatif qui sera finalisé dans les prochains mois.

Ces nombreuses réflexions nous ont amené à la mise en place en fin d'année 2018 et en début 2019, de certains ajustements dans l'organisation du SAVS afin d'apporter une meilleure qualité dans la prise en charge des personnes accompagnées: dans la procédure d'admission, dans l'organisation des ateliers, organisation des plannings...

Nous poursuivons à encourager les personnes accompagnées à participer à la vie du SAVS au travers des nombreuses actions réalisées au sein de notre structure : participation à la réécriture du projet d'établissement, préparation des séjours, organisation et contenu des ateliers collectifs, participation aux instances d'expression (CVS, réunion de planification des activités), préparation du questionnaire de satisfaction, portes ouvertes et anniversaire du service... En 2019, le SAVS Gustave Beauvois fêtera ses dix années d'existence et à cette occasion un travail de préparation de cet événement sera réalisé avec la participation de notre public.

En 2019, nous allons poursuivre le développement et consolidation de l'axe professionnel en lien avec les opérateurs de l'emploi (Cap emploi, centre de bilans...) : les visites d'ESAT, les mises en situation en entreprise ordinaire et en ESAT...

Ces dernières années nous avons une forte demande de prises en charge, la liste d'attente étant considérable (28). Au cours de l'année 2019, nous allons amener une démarche de réflexion et élaboration du projet d'extension du SAVS.

III. Analyse du résultat

1. Charges de personnel

Les dépenses du groupe II s'élèvent à 458 869 € et sont supérieures de 1.03 % (+ 4703 €) par rapport au budget exécutoire.

1.1 Charges du personnel salarié

Les dépenses du personnel représentent 441 813 € selon le tableau du personnel pour 8.47 ETP en 2018

La CCN applicable au siège de l'association est la CCN 1951

Pour l'exercice, les dépenses du personnel de l'établissement intègrent notamment :

Une valeur du point de 4.447€

Les augmentations individuelles et catégorielles selon la classification des salariés cadres et non cadres

Les plafonds et taux constatés ce qui se traduit par un taux global des charges patronales nettes sur les appointements

1.2 Autres charges relatives au groupe II

Le compte 621 de 8 860 € -rémunérations d'honoraires est en lien avec les dépenses du cabinet d'expertise comptable et du commissaire aux comptes pour 5908€.

Ainsi qu'un prestataire de services pour 3800€

2. Autres charges d'exploitation

2.1 Analyse du niveau proposé des charges du groupe I & III

	Executoire N	Réal accepté 2017	Réal 2018	ECART Reel N / exécutoire	
				En €	En %
GROUPE 1	21 047	20 368	20 094	-917	-5,00%
GROUPE 3	100 135	99 340	104 637	4 501	4,00%

Concernant le groupe I, "Dépenses afférentes à l'exploitation courante",

Une vigilance sur les comptes achats a permis de poursuivre la maîtrise des dépenses.

Concernant le groupe III, "Dépenses afférentes à la structure",

Le compte 6815 correspond à la provision STIF pour 7 975 €

Le compte 68 dotations aux amortissements et aux provisions comprend une provision pour fonds dédiés CITS de 8 506€.

Les charges totales s'élèvent à 583 600 € soit une hausse 8 251 € par rapport au budget exécutoire

3. Produits de la tarification

La dotation de financement est de 570 552 €

4. Produits autres que ceux de la tarification

4.1 Autres produits relatifs à l'exploitation

3 990€

4.2 Produits financiers et non encaissables

Les comptes transferts de charge émanent des différentes refacturations d'autres dispositifs de l'association, cela représente un montant de 1 881,95 €

IV. Synthèse du résultat

1. Détermination du résultat au titre de l'exercice 2016

TOTAL CLASSE 6	583 600 €
TOTAL CLASSE 7	576 424 €
Résultat comptable déficitaire	-7 176 €
Variation pour congés payés	-3 551 €
Résultat à affecter	-10 727 €

2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Report à nouveau déficitaire		-10 727 €	